21e année. SAMEDI, 26 SEPTEMBRE, 1863. Numéro 114.

TAUX DE L'ABONNEMENT

Pour douze mois..... $4.00
Pour six mois..... 2.00

PAYABLE D'AVANCE.

Le *Journal* paraît les **MARDI, JEUDI et SAMEDI** de chaque semaine. On ne peut s'y abonner pour moins de six mois. Dans le cas des abonnements pour un temps indéfini, le retrait n'a lieu que sur avis donné à l'administration au moins un mois avant l'échéance du semestre courant, et après avoir soldé son compte.

On s'abonne directement aux bureaux du *Journal*, Haute-Ville, près de l'Archevêché.

LE JOURNAL DE QUÉBEC,

Politique, Commercial, Industriel et Litteraire.

L'éditeur-propriétaire, A. COTÉ, *à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.*

TAUX DES ANNONCES

Six lignes..... $0.50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix..... 0.66
Pour chaque ligne au-dessus de dix lignes..... 0.06

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

☞ Les annonces déposées jusqu'à 11 heures du jour de la publication paraissent le même jour.

REVUE EUROPEENNE

jusqu'au 9 septembre.

Pendant que le cabinet anglais fait de la politique transcendante dans la question américaine, la population ouvrière de la Grande-Bretagne commence à manifester son mécontentement et à révéler la profondeur du mal causé en Angleterre par la crise cotonnière. L'autre jour, à Sheffield, M. Roebuck s'est fait l'interprète de ce mécontentement et a déclaré, dans un discours public, que les classes laborieuses ne tolèreraient pas davantage les privations qu'elles endurent et qui pourraient être si aisément écartées par la reconnaissance des Etats confédérés.

Quelques personnages importants viennent, du reste, de se réunir, nous apprend le *Morning Herald*, pour seconder les partisans du rétablissement de la paix en Amérique. Ce sont MM. Ahroyd, Lindsay, membre du parlement, Duncombe, membre du parlement, le maire de Salford, etc. ; ils ont signé une circulaire pour la formation d'une Société centrale ayant pour objet la reconnaissance de la Confédération du Sud.

D'un autre côté, l'on annonce que l'amirauté anglaise affrète plusieurs navires pour envoyer des renforts au Canada. Les motifs de cette mesure seraient les menaces faites par les Américains.

La *Patrie* a reçu de Berlin des renseignements sur la situation politique qui préoccupe si vivement les esprits depuis quelques jours. L'incrédulité avec laquelle on avait accueilli les bruits qui ont prêté à la Russie des dispositions favorables à la Pologne se trouve justifiée par les correspondances de la feuille parisienne, qui disent, en parlant des tentatives faites par la Prusse pour amener la Russie à faire des concessions de nature à satisfaire les puissances, qu'elles n'ont pas eu un grand succès et que les concessions que la Russie a l'intention d'accorder sont de peu d'importance.

La *France* dit, elle, qu'elle a « lieu de craindre que le parti qui ne veut pas de transaction ne domine à Saint-Pétersbourg. On consentirait à quelques réformes, mais de peu d'importance. » La *Patrie* et la *France* sont d'accord sur ce point.

L'*Invalide russe* déclare prématurées les appréhensions que la nouvelle d'un traité offensif et défensif conclu entre la Russie et les Etats du Nord de l'Amérique a fait naître dans le monde européen.

Un ukase porte que les paysans de l'Ukraine pourront, à partir du 13 septembre, devenir propriétaires moyennant le paiement d'une certaine somme entre les mains de l'Etat.

On a pu remarquer que les prédictions des journaux russes, annonçant l'affaiblissement graduel de l'insurrection, sont loin de s'être réalisées. Le mouvement national polonais n'a pas cessé un moment de grandir, et l'impuissance de l'armée moscovite à le comprimer égale l'inutilité des moyens sanglants adoptés par Mourawieff et ses disciples. L'*Invalide russe* se voit obligé de constater cette impuissance, et de reconnaître que, pendant le mois d'août, il y a eu recrudescence d'activité de la part de l'armée insurrectionnelle. Le mouvement continue, dit-il, sur une grande échelle. L'organe moscovite cherche les causes de cette recrudescence, mais nous ne voyons pas très-clairement son raisonnement dans l'analyse que donne de son article une dépêche de Hambourg. Il conclut seulement en disant que des désordres règnent dans la division militaire de Kiew, et que de nouvelles tentatives se préparent en Volhynie et en Podolie.

La *Gazette de Cologne*, dit que le pouvoir du gouvernement national de Pologne vient de se montrer sous son véritable jour. Le journal officiel *Dziennik Pouzzechny*, interdit par l'ordre du gouvernement national, a été publié encore, il est vrai, le 2 septembre, mais les distributeurs se sont refusés à le vendre, et les abonnés auxquels on l'a envoyé n'ont plus voulu le recevoir, préférant se rendre suspects aux yeux du gouvernement russe que de désobéir au gouvernement national, qui, ne se laissant décourager par aucun revers, a la confiance que finalement il triomphera de la Russie.

Des journaux de Vienne mentionnent deux nouvelles victoires remportées dans le palatinat de Lublin et dans celui de Kalisch par les insurgés. Dans le palatinat de Lublin, la défaite des Russes aurait été très-sanglante.

Des lettres de la même capitale, prétendent que le cabinet anglais fait en ce moment de grands efforts pour opérer un rapprochement entre la Prusse et l'Autriche. Lord J. Russell y verrait un triomphe pour sa politique de paix.

Le *Pays* croit pouvoir dire que la résolution prise par l'archiduc Maximilien d'Autriche d'accepter le trône du Mexique ne doit plus faire l'objet d'un doute.

Le même journal assure que les propositions apportées à Paris par Nubar-Pacha au sujet de l'isthme de Suez seraient à peu près inacceptables. Il croit savoir que M. Drouyn de Lhuys réclame l'exécution pure et simple du programme et du traité entre le dernier vice-roi et la Compagnie.

Le *Pays* croit savoir que des négociations sont ouvertes avec de grandes maisons financières de France et d'Angleterre pour la conclusion d'un emprunt mexicain. Une partie de cet emprunt serait prélevée pour indemniser la France des frais de son expédition et pour solder les diverses créances des puissances étrangères. Le restant de l'emprunt servirait à faire face aux besoins de l'organisation intérieure du Mexique, et à développer les exploitations qui sont la source de sa prospérité.

Le gouvernement italien a adressé aux évêques des provinces méridionales une circulaire pour les inviter à exhorter les curés et autres ecclésiastiques de leurs diocèses à concourir à la répression du brigandage par les moyens moraux dont le clergé dispose.

Aux dernières dates, on faisait, en Grèce, de grands préparatifs en prévision de l'arrivée du Roi. La plupart des municipalités avaient voté des crédits extraordinaires à cet effet.

L'opinion publique est très émue à Constantinople des incendies qui viennent d'avoir lieu soit dans cette capitale, soit sur d'autres points de l'empire. Après l'incendie de Trop-Capou, de deux ou trois kiosques impériaux, de plusieurs quartiers de la capitale, on apprit que six cents maisons venaient d'être réduites en cendres à Maïtos, en face des Dardanelles. A Chio, le bazar, la douane, les dépôts de blé et un grand nombre de magasins ont été la proie des flammes, et le télégraphe annonçait la destruction des trois quarts de la grande ville de Monastir, pendant que les crieurs de Constantinople appelaient au feu dans un nouveau quartier. Avant les réformes, les janissaires se servaient de la torche pour faire connaître leur mécontentement contre les gouvernants ; la tradition se serait-elle conservée dans la population turque ?

D'après les dernières nouvelles, les partis sont toujours en présence dans la capitale de Madagascar. Le commandant en chef des Hovas reçoit des renforts, mais ils sont insuffisants. Le 13 juillet a eu lieu un combat dans lequel 4,000 Hovas ont été tués. Les Sakalaves veulent venger Radama. On craignait qu'ils n'envahissent Tananarive, dont ils n'étaient plus qu'à deux jours et demi de marche. Ils couvrent les mamelons qui environnent la capitale et empêchent le bétail d'y arriver.

Aux dernières dates, le mikado, ou souverain spirituel du Japon, a donné l'ordre formel d'expulser les étrangers, et il en avait informé le gouvernement de Yeddo.

—

Plus récent.

Nous ajoutons à cette revue les lignes suivantes tirées d'un journal apporté par le steamer du 13 :

Un article publié par le *Journal de Saint-Pétersbourg*, a produit une impression fâcheuse dans le monde financier et dans le monde politique à Paris, impression qui s'est aggravée encore par l'annonce dans le *Moniteur universel* d'un congé de deux mois accordé à M. de Montebello, ambassadeur de France auprès de la cour de Russie, par suite de la maladie de Mme de Montebello. Le journal officiel fait remarquer que l'absence du diplomate français coïncidera avec le voyage en Crimée de l'empereur Alexandre II.

Il faut espérer que des explications viendront prochainement éclairer l'opinion.

On est convaincu à Paris que la Russie va de nouveau répondre aux Notes des puissances par des fins de non-recevoir et qu'elle ne fera aucune des légitimes concessions qui lui sont demandées. La *Patrie* est tellement convaincue que le cabinet de Saint Pétersbourg va chercher à éluder la question par des faux-fuyants si familiers à la diplomatie russe qu'à ses yeux le gouvernement français, en accordant un congé dans les circonstances actuelles à son ambassadeur, « semble vouloir préparer une suspension prochaine de ses relations diplomatiques avec la Russie. » On voit que l'on considère à Paris la situation comme très-grave.

Le *Siècle* s'est aussi fort ému de l'article de la feuille officielle russe. Il publie un article très-vif sur la question polonaise. Il est dit dans cet article que la déclaration publiée par le *Journal de Saint Petersbourg* démontre que la Russie n'est pas plus accommodante aujourd'hui qu'au mois de juillet. Il est impossible, continue la feuille parisienne, que la France, l'Angleterre et l'Autriche tolèrent la situation actuelle. Elles seront forcées de prendre un parti et de déclarer si, oui ou non, aux Notes insignifiantes, dont la Russie se moque, elles veulent joindre la sanction d'un ultimatum. A défaut de l'Angleterre, l'Autriche et d'autres puissances marcheraient avec la France pour la délivrance de la Pologne. On voit que ce langage est très accentué. C'est celui qui se rapproche le plus du sentiment public.

La manifestation religieuse qui avait été préparée à Rome en faveur de la Pologne par le gouvernement pontifical a été, au dire des dépêches, aussi solennelle et aussi complète que possible. Des lettres représentent déjà la population romaine comme vivement frappée de l'appel du Saint-Père, et formant dans les rues, devant les affiches du jubilé, des groupes où les sentiments les plus chaleureux étaient unanimement exprimés. Par une heureuse coïncidence, des réclamations avaient été faites par l'ambassade russe contre les articles d'un journal sur les persécutions de l'Eglise ruthénienne, et le Pape avait refusé de faire droit à ces réclamations. Le bruit courait à Rome que M. de Kisseleff, l'ambassadeur du Czar près le Saint-Siège, ne reviendrait pas occuper son poste.

Les lettres de Rome continuent à parler de la prochaine arrivée dans la ville éternelle de l'archiduc Maximilien.

Une lettre de Pékin, publiée par le *Moniteur universel*, contient la nouvelle que l'empereur de la Chine vient d'accorder une distinction tout à fait exceptionnelle (« l'Etoile d'or précieuse avec perle bleue ») à un missionnaire français pour services rendus à l'armée impériale dans une récente expédition.

Italie.

On écrit de Turin, le 2 septembre, à l'*Union* :

« Je reprends ma correspondance, que j'ai dû interrompre pendant quelques jours : mais cette interruption même n'a pas été sans fruit, car elle m'a donné l'occasion de voir et d'entendre ce que je savais d'ailleurs sur l'esprit et les tendances des populations italiennes.

» Dans une petite excursion, je n'ai vu que la Toscane et les villes de Pologne, Parme et Modène. Eh bien, depuis l'humble ouvrier qui gagne son pain journalier, jusqu'au savant professeur qui lit les journaux et fait de la politique, il y a ce qu'on dirait en France, du dégoût de toutes choses, dégoût du gouvernement d'abord, dégoût de l'annexion, dégoût du système piémontais et des hommes du Piémont.

» En Toscane surtout, le bas peuple, les campagnes, beaucoup d'employés ne désirent que le retour d'un autre ordre de choses, et ils regardent d'un œil peu bienveillant cette minorité d'hommes à double entente qui, après avoir servi sous un gouvernement qui les rémunérait largement, se sont jetés dans les bras de la révolution.

» Et voulez-vous que je vous dise une chose que vous croirez à peine ? Parmi cette minorité avide et ambitieuse, il y en a, à l'heure qu'il est, qui regrettent presque ouvertement le beau temps dernier, et ne voulant pas donner à leur revirement un caractère trop hostile au gouvernement qu'ils ont choisi, ils s'en prennent au mauvais système d'administration ; ils accusent la prodigalité des ministres, ils accusent les impôts, les emprunts, et ils montrent une profonde défiance de l'avenir.

» Ces sentiments, ils ne les manifestent que dans des conversations intimes, mais à leur contenance, à leurs mots entrecoupés, ils laissent voir qu'au fond du cœur ils sont mécontents et repentants.

» Quant au bas peuple, aux paysans, le nom de leur grand-Duc revient à tout moment sur leurs lèvres ; ils voient les Piémontais, ils ne les haïssent pas, mais ils les raillent et ne les croient pas faits pour gouverner l'Italie.

» Leurs paroles vont même au delà des ministres, et, dans maintes occasions, ils comparent, avec une amertume marquée, leur ancienne cour avec la maison militaire du nouveau maître. Vous ne pouvez vous imaginer combien cette idée de devoir franchir les Apennins pour venir demander une grâce à Turin, une réparation, une justice, les choque et les révolte. Bref, les trois quarts de la Toscane ne sont pas piémontais ni de cœur ni de tendances et s'ils ne veulent pas secouer le joug qui les opprime, c'est qu'ils espèrent toujours dans un bouleversement général qui fasse crouler un édifice qu'ils sentent menacé à chaque pas. Il en est de même dans l'Emilie. Ce qu'on appelait anciennement le « régime des prêtres » y est maintenant regretté.

» Le grand nombre de familles que la révolution a frappées, les monastères vidés, les édifices publics livrés à la soldatesque, et avec tout cela les impôts énormément augmentés, le recrutement, les journaux mêmes chantant les louanges du nouveau régime, tandis que les effets en sont évidemment déplorables, tout cela a blessé les populations. Dans l'Emilie, il n'y a plus que deux partis, celui de la révolution armée marchant avec Garibaldi ou avec tout autre à la conquête de Rome et au renversement de tout pouvoir, et celui de l'ancien régime qui croit que sous les prêtres on vivait beaucoup mieux et on était plus libre chez soi. Mais les soldats de Cialdini compriment ce parti en donnant des espérances au parti contraire. C'est ce qui tient les choses en balance, mais le jour n'est pas loin où la force ne suffira plus. L'Emilie n'est pas plus piémontaise que la Toscane. »

Politique canadienne.

Nous empruntons au *Messager de Joliette*, les deux articles qu'on va lire dûs à la plume de M. de Cazes :

Avant d'aller plus loin sur la voie d'excitation dans laquelle nous sommes engagés, les hommes de sang-froid devraient faire une halte.

Il peut se faire que nous donnions sur une fausse piste.

Que nous perdions notre temps et inquiètions le pays, à l'aspect d'un fantôme, qu'un seul mot de l'Angleterre suffirait à dissiper.

Ce mot que notre métropole ne veut pas dire sans en être priée, que ne le lui demandons-nous ?

Interrogée, elle daignera sans doute répondre.

Et suivant le sens de ses paroles, ou nous serons complètement rassurés, ou il sera temps, alors, de prendre sérieusement l'alarme.

Quelqu'affection qu'ait l'Angleterre pour son principe favori, *diviser pour régner*, elle doit s'apercevoir qu'elle l'a poussé assez loin quant à ce qui nous regarde.

Nous sommes sur les confins de la guerre civile, et cela par sa faute.

Ou parce qu'elle ne s'est pas expliquée assez clairement ;

Ou parce qu'elle a traitreusement changé à notre préjudice, une clause qui une fois inscrite dans l'acte d'union, devait subsister aussi longtemps que l'union même.

L'Angleterre comprendra, qu'à la veille, peut-être, d'événements qui doivent avoir une grande influence sur notre avenir et sur le sien,

Il nous importe extrêmement de savoir à quoi nous en tenir sur ses dispositions à notre égard.

On éprouve peu d'empressement à se sacrifier, pour des gens qui nous livrent pieds et mains liés, même à des amis, dont l'intérêt peut, d'un instant à l'autre, faire des ennemis redoutables.

La représentation basée sur la population n'est pas une question de races.

Ce n'est pas non plus une question religieuse.

Les questions de races et de religion ne peuvent être inquiétantes dans ce pays.

Les deux nationalités qu'on s'obstine à vouloir toujours mettre en présence, sont trop égales, pour avoir quelque chose à craindre, l'une de l'autre.

La représentation basée sur la population est une importante question de droits et de privilèges, entre les habitants de deux Territoires.

On cherche à donner le change aux protestants du Bas Canada en leur disant que leurs intérêts sont avec le Haut-Canada, à cause de leur communauté de religion et de langage.

C'est l'idée d'une affreuse trahison qu'on leur insinue là, et ils ne seraient pas longtemps à la pleurer, si, par leur défection, le Haut-Canada obtenait ce qu'il demande.

Habitants du même territoire que nous, n'ont-ils pas, *politiquement parlant*, les mêmes besoins à satisfaire, les mêmes droits à défendre les mêmes prétentions exhorbitantes à repousser ?

Après avoir divisé profondément les sujets Britanniques des deux provinces, en abolissant l'union,

On cherche encore, au moyen de journaux, qu'on soudoie sans doute, à créer la défiance et la désunion entre les catholiques et les protestants du Bas-Canada.

Ils sont les uns et les autres, dupes d'infâmes machinations qui ont pour but de les paralyser et de les rendre incapables de rien faire de sérieux dans le sens de leurs véritables intérêts.

Il est temps que protestants et catholiques bas-canadiens s'expliquent et s'entendent, et que les organes de la presse leur servent d'intermédiaire.

Ces réflexions m'avaient, au mois d'avril dernier, inspiré la rédaction d'une adresse à la reine d'Angleterre, pour la prier d'interpréter l'article 5ème de l'acte impérial de 1854, en vertu duquel les agitateurs du Haut-Canada réclamant la représentation basée sur la population.

J'étais alors membre de l'Assemblée Législative, et le 16 avril 1863 mon adresse parut sur la feuille d'ordre.

Mais des mesures d'une haute importance et la chûte soudaine du ministère empêchèrent qu'elle n'allât en comité.

Elle est donc restée à l'état de projet.

Aujourd'hui je prends la voie de la presse pour consulter le pays sur la convenance et l'opportunité d'une telle démarche.

Quand le Haut-Canada surexcité par ses agitateurs, se prononce en masse pour une mesure inique dont le but est de nous dépouiller d'un de nos droits les plus précieux et les plus sacrés,

Le Bas-Canada ne peut faire moins que de prêter son concours à ceux qui les premiers s'avancent pour détourner les coups qu'on veut lui porter.

Si le pays approuve cette adresse, il ne sera pas difficile de lui trouver un patron parmi les membres de la Chambre.

S'il la trouve, au contraire, inconvenante ou inopportune, je l'abandonnerai sans regret, persuadé que le Bas-Canada tout entier a autant à cœur que moi ses véritables intérêts, et qu'il est bien meilleur juge.

Voici cette adresse :

« Adresse à Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, pour la prier d'interpréter la section 5 de l'Acte Impérial, 17 et 18 Victoria, chap. 118, 1854.

» Considérant :—1° Que l'égalité de la représentation est une conséquence naturelle et rigoureuse du lien semi-fédéral qui unit les deux sections de la province ;

» 2° Que l'acte 3 et 4 Victoria, chap. 35, 1840, en établissant l'union, proclame cette égalité ;

» 3° Que cet acte a été promulgué à une époque où la population du Bas-Canada était plus nombreuse que celle du Haut ;

» 4° Que l'acte 17 et 18 Victoria chap. 18 sect. 5, 1854, dont la plupart des représentants haut canadiens semblent induire « qu'on peut détruire l'égalité de la représentation par un vote de simple majorité, » a été promulgué à une époque où la population du Haut-Canada était déjà plus nombreuse que celle du Bas.

» 5° Qu'il n'est pas supposable qu'on ait voulu, dans les deux actes précités, favoriser le Haut-Canada au détriment du Bas ; d'abord, en assurant au premier l'égalité de la représentation, quand à cause de son infériorité numérique, on ne pourrait lui donner plus ; puis, aussitôt qu'il s'est trouvé plus nombreux, en lui fournissant le moyen de changer ce mode de représentation, quand il y trouverait son avantage et en aurait la possibilité ;

» 6° Que l'abrogation du proviso de la 26e clause de l'acte 3 et 4 Victoria, chap. 35, 1840, serait, si elle était réellement dirigée contre l'égalité de la représentation, une atteinte déguisée contre les Bas Canadiens et les catholiques de toutes les origines qui, au nombre de 950,000, habitent le Bas Canada ;

» 7° Qu'il serait difficile d'infliger à ses sujets fidèles une préférence aussi blessante de la mère-patrie pour les Haut Canadiens, sans soulever dans tout le Bas-Canada l'émotion la plus pénible et les protestations les plus énergiques ;

» 8° Attendu qu'il semble résulter, au contraire, de la combinaison des articles 1, 3 et 26 de l'acte impérial, 3 et 4 Vict., chap. 35, 1840 ; de l'article 5 de l'acte impérial, 17 et 18 Vict., chap. 118, 1854, et de l'esprit de juste impartialité qui a dû présider à la rédaction de ces deux lois, que le législateur a certainement voulu dire qu'à partir du jour de la promulgation de l'acte de 1854, il serait facultatif aux deux chambres, par un vote de simple majorité, d'augmenter ou de diminuer le nombre de leurs membres, soit en divisant des comtés unis et trop étendus, soit en réunissant des comtés trop limités ou trop faibles en population, mais toujours en maintenant l'égalité de la représentation pour les deux sections de la province.

» 9° Attendu qu'il est évident, cependant, d'après les nombreuses tentatives faites par les représentants du Haut-Canada pour changer le mode actuel de notre représentation, que la section 5 de la loi de 1854 donne naissance à de fausses et dangereuses interprétations ;

10o Qu'il est de la dernière importance, dans une constitution comme la nôtre, ayant à sauvegarder des intérêts tellement distincts qu'ils semblent presque opposés, que les droits et les devoirs des habitants de chaque section de la province soient clairement établis, définis et spécifiés ;

11° Et que la question de la représentation, ramenée tous les ans devant la chambre, fait perdre à la législature un temps précieux, qui pourrait être utilement employé à élaborer d'autres mesures bien plus intéressantes pour l'avancement du pays ;

» Par ces motifs et par la sollicitude pleine de sagesse de notre Gracieuse Souveraine :

» Qu'il plaise à Sa Majesté la Reine des Royaumes Unis d'interpréter la 5me section de l'acte impérial 17 et 18 Vict., chap. 118—1854.

» En conséquence, déclarons :

» Que dans l'esprit du législateur, l'égalité de la représentation a toujours été considérée comme inviolable et ne peut cesser d'exister qu'avec l'union ;

» Que comme le proviso du 26me article de l'acte impérial de 1840 ne pouvait avoir en vue l'égalité de la représentation, l'article 5me de l'acte impérial de 1854, qui abroge ce proviso, ne modifie en rien les conditions d'existence de cette égalité ;

» Et que toute discussion dans les deux chambres sera désormais inutile, qui pourrait avoir pour but d'en altérer l'essence, d'en fausser l'application, et de porter la plus légère atteinte au principe protecteur sur lequel elle repose. »

CHS. DE CAZES.

—

En terminant mon premier article sur la nécessité d'obtenir de l'Angleterre, une interprétation de la 5me section de l'acte impérial 17 et 18 Victoria, chap. 118, 1854, je disais :

« Si le pays approuve mon adresse du mois de mai dernier, il ne sera pas difficile de lui trouver un patron dans la Chambre d'Assemblée. »

J'apprends, avec grand plaisir, que ce patron est déjà trouvé.

M. Perrault, représentant de Richelieu, a eu la patriotique idée de ramener devant la chambre cette importante question.

Tous les membres Bas-Canadiens du parlement, lui prêteront certainement leur appui.

Les partis doivent s'effacer, quand il s'agit de telles mesures, l'intérêt seul du pays doit animer tous les esprits.

Feuilleton du Journal de Quebec

DU 26 SEPTEMBRE 1863.

LE

Chateau du Bec-Vauquelin[1]

—

(*Suite.*)

—Soit ! dit Lapierre paraissant se résigner. Dans quelques jours donc, je vous attendrai !... Mon voyage d'aujourd'hui a été inutile ; mais le Havre n'est pas loin. J'y resterai encore une huitaine. Au revoir ! malin et soupçonneux enfant ! vous chassez de race, allez ! Vous êtes madré comme votre digne père ! Le vieux finaud ! Se serait-on douté qu'il fût possesseur de diamants d'une richesse proverbiale dans le Limousin ? Enfin, sous peu, je saurai à quoi m'en tenir là-dessus, et vous ne connaissez pas encore entièrement votre ancien voisin !. Il n'est pas bon de jouer avec lui, je vous assure ?..

Lapierre débita cette tirade avec volubilité et se parlant moitié à lui-même, moitié à Paul ; à Paul qui l'écoutait la bouche béante, le cœur serré, car l'aveu d'une convoitise si grande dont l'expression se lisait dans les paroles comme sur le visage du contre-maître avait quelque chose d'effrayant.

(1) Voir le numéro du 24 septembre.

Rien n'est plus terrible que d'être dans une situation dont les diverses phases ne se déduisent qu'imparfaitement à l'esprit. Tel était le cas pour Paul. Il comprenait bien vaguement que Lapierre avait été et demeurerait toujours le mauvais génie de la famille de Romé ; un mauvais génie jaloux jadis de ses richesses, de son pouvoir, de son influence. Mais quel danger y aurait-il à ce qu'il sût la vérité maintenant et découvrit l'existence d'un dernier rejeton de cette noble famille ?

La préoccupation ne laissait pas à Paul le loisir de résoudre ce problème. Il comprenait seulement la nécessité de gagner du temps ; d'en gagner ce soir là et plus tard. Oui, chaque minute pasée à la ferme ôterait au démocrate la chance de rencontrer sur son chemin le bouillant Gustave de Larchant, et chaque jour écoulé les rapprocherait de celui où la vérité serait connue de tous.

Paul voulut à toutes forces atteindre ce but, et pensa y réussir en proposant à son hôte de vider avec lui une seconde bouteille de vin.

—Vous avez encore un long voyage devant vous ce soir, monsieur, dit le jeune homme, et quelque chose de substantiel ne vous serait pas inutile, me semble-t-il. Puis, notre ferme ne doit pas perdre son antique réputation d'hospitalité. Avec votre permission, donc, je vais aller m'enquérir du contenu de notre garde-manger. En soupant avec vous, je compte demander plus de détails sur votre jeunesse et sur vos motifs à nous croire possesseurs des bijoux d'une famille noble de votre province natale. Cette famille, paraît-il, ne jouissait pas de vos bonnes grâces...

Lapierre ne fit aucune objection à ces offres hospitalières. Seulement, comme il le disait, il n'était pas facile de jouer au plus fin avec lui.

Pendant le petit discours de Paul, il avait lancé au candide garçon plus d'un regard soupçonneux et interrogateur. Comprenait-il qu'on voulait le retenir à la ferme ?

Quoi qu'il en soit, il ne répliqua point, se renfonça dans son fauteuil et permit à Paul de quitter la chambre.

Une fois dehors, celui-ci respira comme délivré d'un poids immense. Quelle heure pénible il venait de passer !... Cette dissimulation constante, ces craintes vagues d'une catastrophe quelconque à la suite de la sortie du démocrate, le contraste de sa conversation d'à présent avec celle si consolante du matin, où au lieu de devoir surveiller ses moindres paroles, il avait pu les laisser couler de source, tout, tout s'était réuni pour ajouter à la torture de Paul !...

Il ne faut donc pas s'étonner si se trouvant seul enfin dans la salle précédant son cabinet de travail, le jeune homme ne se hâta pas de la quitter. Le froid s'y faisait sentir, il est vrai, mais du moins Paul s'y voyait seul, et en état de réfléchir sans être ahuri, chose particulièrement antipathique au calme de son caractère. Puis, tant qu'il demeurerait en cet endroit il tiendait Lapierre prisonnier derrière la porte de la pièce voisine qui n'avait pas d'autre issue ; et comme il s'agissait de gagner du temps, Paul ne se fit aucun scrupule de mettre à l'épreuve la patience de son hôte.

Au bout d'un quart d'heure cependant, il songea à se rendre à l'office ; mais là encore il n'y mit pas de hâte et s'informa fort longuement des provisions renfermées dans l'armoire. Ensuite il voulut descendre en personne à la cave pour chercher une bouteille de choix et en remontant l'envie lui vint de ne pas s'arrêter en si bonne voie, et de grimper les deux étages qui le séparaient de la pauvre Jeanne et de sa petite Thérèse. Il pensait devoir prévenir cette dernière que vers huit heures seulement, il la reconduirait au château...

Après toutes ces pérégrinations, dont le résultat du moins fut bon puisqu'il servit à le rassurer sur la situation de la malade, et à remettre du calme dans ses esprits, le jeune hommes se disposa à aller reprendre son collier de misère, c'est-à-dire sa conversation avec un individu dont le portrait selon Paul pouvait s'écrire en trois phrases : « *sans foi, sans entrailles, sans cœur.* »

Cette épreuve, toutefois, fut épargnée à Paul ; en ouvrant la porte du cabinet de travail, il trouva la pièce vide !

Surpris, outre mesure, il regarde de tous côtés, puis appelle un valet pour connaître l'instant de départ de M. Lapierre, car une fuite si brusque est incompréhensible !... Le domestique arrive à l'appel de son maître et lui apprend que leur ancien voisin s'est souvenu tout à coup qu'on l'attendait le même soir au Havre ; qu'il l'a chargé de faire ses excuses à M. Paul et de lui dire que sous peu il aurait de ses nouvelles.

Ce message ambigu achève d'épouvanter Paul ; il prend la résolution de suivre sans retard les traces du démocrate. Le jeune homme n'est pas dupe du mensonge qui le fait partir subitement pour la ville... Le voisinage du château du Bec, le château lui-même, peut-être, voilà où il a dû se rendre ! Il faut veiller par conséquent sur le manoir et ses alentours !

Paul n'eut pas plutôt conçu cette pensée, que sans rien demander de plus et comme hors de lui, il se précipite vers la porte de la ferme et sort en courant comme un fou !

XI.

Que faisait Louise à la même heure ? pendant que son frère adoptif, se sacrifiant encore une fois pour elle, souffrait toutes les angoisses de la crainte et finalement de la terreur en s'apercevant du départ de Lapierre ?

Louise vivait dans une sorte d'extase, car maintenant qu'elle avait pris le parti de tout avouer à Gustave, maintenant que parcourant son salon bien éclairé, ses yeux tombaient tantôt sur le portrait de sa mère à laquelle, ce soir-là, son costume la faisait ressembler, cent fois davantage ; tantôt sur ces joyaux précieux, irrécusables preuves de son origine et de la famille illustre dont elle descendait, Mme de Romé, loin de craindre un aveu qui pourrait affliger Gustave, brûlait d'impatience d'en voir arriver le moment. Oui, une plus longue dissimulation lui semblait alors indigne et d'elle et de lui. Elle tâchait d'oublier un chagrin fugitif pour songer au sentiment délicieux dont il serait suivi... Quel plaisir de voir partager à Gustave son enthousiasme pour la grandeur de sa race et l'antiquité de son blason ! Quelle jouissance de lire à deux ces lettres si émouvantes, écrites par le comte de Romé ; de sentir revivre dans ces pages, l'esprit tout entier de celui-ci ; son intérêt si touchant pour une pauvre petite créature à peine née et déjà presque doublement orpheline ! Cette crainte que son grand nom ne devînt la cause de son malheur ; la prévoyance qui en lui assurant le moyen de revendiquer ce nom lui laissait la latitude d'en choisir un plus modeste : celui de Louise Gervais !...

Pour la première fois, cette question se présentait au cœur de Louise d'une manière tout à fait consolante : certes, si le comte de Romé autorisait sa fille à abandonner son nom pour prendre celui d'un obscur paysan, à plus forte raison l'approuverait-il de s'allier aux de Larchant. Leur naissance, sans être aussi illustre que la sienne, les classait parmi la bonne noblesse française, et ils n'en avaient pas démérité, tant s'en faut ! Puis, Gustave, comme les seigneurs du Bec-Vauquelin, s'était posé en champion de son pays, en combattant pour son honneur et son drapeau, autre motif pour croire que ses parents auraient approuvé son choix. Louise n'en doutait aucunement, mais il lui semblait doux de rechercher *ainsi* une à une les raisons capables de rassurer tout d'abord l'orgueil de Gustave, et de cicatriser les blessures reçues par cet orgueil.

(*A continuer.*) Mme BETSY BELPAIRE.

" Le Haut-Canada trompé et lancé sur une usse route, par ses agitateurs qui ont trouvé °e déloyal moyen de se créer une influence.

Croit-il qu'il est dans son droit, quand il reclame l'inégalité de la représentation, et que nous lui faisons une criante injustice, en repoussant, chaque année, ses prétentions ?

Nous avons beau discuter victorieusement, à la tribune et dans la presse, la question reste toujours la même, ou plutôt. elle s'envenime de plus en plus.

On lit bien peu les journaux français dans le Haut-Canada ; et les journaux anglais de cette section de la province se gardent bien de nous traduire, quand nous leur prouvons que nous avons raison contre eux,

C'est un parti pris, et il n'y a plus d'espoir que nous puissions faire admettre la justice de notre résistance, par nos amis du Haut-Canada.

Le moindre évènement décuple leurs espérances, et leurs dernières élections se sont faites dans le paroxisme de l'excitation et sous l'impression d'un triomphe prochain.

Quelque préférence qu'ait jusqu'ici, manifesté l'Angleterre pour nos frères du Haut-Canada, elle ne peut avouer qu'elle a eu l'intention de les traiter en enfants gâtés et nous en déshérités et en parias.

Nous sommes, comme eux, sujets de la reine d'Angleterre ; et ce, non par le fait d'une conquête qui n'a jamais été consommée, mais, en vertu de deux capitulations et du traité de 1763.

Ce traité est synallogmatique.

En n'en tenant aucun compte, l'Angleterre nous déchargerait de nos obligations envers elle.

Notre Métropole ne peut, non plus, refuser l'explication que nous réclamons d'elle.

Refuser d'interpréter la loi qu'elle a faite, serait nous confirmer dans l'idée qu'elle veut éterniser le désordre, entre ses sujets des deux Canadas.

Quelques personnes penseront, peut-être, que nous n'avons pas besoin de l'Angleterre, qu'il est même de notre dignité de n'avoir pas recours à elle, et que nous pouvons seuls décider, entre nous, cette grave question.

En droit comme en saine raison, celui qui a fait une loi est dans les meilleures conditions pour l'expliquer.

Nul ne peut aussi bien interpréter une pensée, que celui de qui elle émane.

Et puis, un gouvernement provincial peut-il interpréter ou modifier une loi, qu'un gouvernement impérial lui a donné ?

Bas-Canadiens de toutes les religions, de toutes les origines, réunissons-nous donc tous, pour obtenir de l'Angleterre cette interprétation.

Tant que nous ne l'aurons pas obtenue, nous perdrons notre temps en discussions oiseuses, aucune des deux sections de la province n'étant décidée à céder.

Si nous obtenons cette interprétation dans un sens qui nous soit favorable, dans le seul sens qui soit juste et digne de l'Angleterre, alors le plus fâcheux prétexte de division qui existe entre les deux Canadas, aura tout-à-fait cessé.

Les agitateurs haut-canadiens auront perdu leur prestige et leur pernicieuse influence, et le gouvernement rentrera dans son état normal qui lui permettra de s'occuper des grands intérêts du pays, jusqu'ici si négligés.

Si nous sommes, au contraire, déçus dans nos droits et dans nos espérances, nous saurons du moins, sous quel honteux servage l'Angleterre veut nous plonger ;

Et il ne sera peut-être pas trop tôt, alors, d'aviser tous ensemble, au moyen de nous soustraire à un double despotisme, qu'aucun Bas-Canadien ne sera jamais assez lâche pour accepter.

CHS. DE CAZES.

☞ Nos abonnés des paroisses du côté sud du fleuve, depuis Beaumont jusqu'à Matane, sont avertis que M. Handford passera à leur domicile pour leur demander paiement de tout compte qu'ils peuvent nous devoir jusqu'à cette date, et qu'il est dûment autorisé à leur donner quittance.

CANADA.

QUÉBEC, 26 SEPTEMBRE 1863.

REVUE PARLEMENTAIRE.

La discussion de jeudi sur l'augmentation du salaire de M. Todd, a jeté le désarroi dans le camp ministériel, et de graves murmures ont éclaté parmi les radicaux les plus avancés qui ont accusé le gouvernement de ne pas vouloir sincèrement l'économie.

Le même sentiment a percé dans le comité général des subsides, hier. Plusieurs items des subsides ont été combattus par les amis ordinaires du gouvernement, et la chambre est restée convaincue que les ministres calomniateurs sont plus corrompus que les ministres calomniés !

On parle même de menaces qui auraient été formulées, écrites et adressées au chef du cabinet, par certains députés de la droite.

Nos ministres portent leurs regards inquiets vers Saint-Hyacinthe, leur espérance ou leur désespoir. C'est l'agonisant se débattant dans les horreurs de la nuit et attendant la vie de la lumière du jour. Ah ! il faut pourtant mourir ! Mais que feront les parasites comme les Sheppard, les Blackburn, les Brown et les Bristow ? Ils vireront de bord, pour suivre la trace dorée que le nouvel astre laissera sur son passage ! Le soleil se lève toujours à l'orient, les *fidèles* de tous les régions ne l'oublient jamais. Quand un bâtiment est près de sombrer les rats l'abandonnent ; mais c'est pour chercher refuge dans un autre plus sûr et plus étanche !

M. Holton a été obligé d'avouer, hier, que l'opposition n'a pas été factieuse ; il a même essayé d'être gentil et suave. Nous n'affirmons pas qu'il a réussi, cependant il n'est que juste de lui tenir compte de sa bonne volonté. Sa passe d'arme avec M. Powell a beaucoup amusé la chambre.

M. Georges Brown a laissé passer, sans vociférer un item de $1000 données, on ne sait pourquoi, à l'association britannique-américaine de Londres. Cette somme a été payée sans la permission de la législature. M. Cauchon a fait remarquer à M. Brown qu'il eût poussé des cris d'indignation si le cabinet Cartier-Macdonald en eût fait autant.

Les subsides sont sortis du comité général et seront soumis au concours mardi. Attendons nous alors à de sérieux débats.

LE BILL DE M. PRICE.

(Suite.)

Les assurances maritimes d'Angleterre, nous dit le *News*, ont toutes adressé des requêtes à la législature du Canada contre la corporation des pilotes, et « ont, en conséquence, croit-il, augmenté la prime d'automne, dans les deux dernières saisons. »

Oui, le Lloyd a adressé des pétitions à notre législature ; mais, pour les expliquer, disons que ces compagnies ont agi à l'instigation de leur agent ici qui était un marchand consignataire, et excessivement intéressé à empêcher la corporation de se constituer. Toutefois ces requêtes, qui ne contenaient aucune raison valable, n'empêchèrent ni le comité des *bills* privés ni la chambre d'accorder l'acte d'incorporation.

Le *News* n'affirme pas positivement, (il *croit* seulement), et il a raison, que les compagnies d'assurance ont augmenté la prime d'automne à cause de l'existence de la corporation. Si la prime avait été réellement augmentée, ceux qui l'ont renseigné, l'eussent fait parler plus positivement, car ils sont parfaitement au courant de ce qui se passe au Lloyd.

Ce journal nous assure que les £6 sterling par mois, donnés au pilote emmenés à la mer par un navire, sont suffisants pour engager les pilotes à se laisser ainsi emmener.

D'abord, rien n'oblige le capitaine d'emmener son pilote, et dire ensuite qu'un pilote soit tenté de se laisser entraîner en mer pour £6 sterling par mois, c'est étendre démésurément les limites de l'absurde et vouloir à tout prix n'être pas cru.

Le pilote de Liverpool emmené en mer, reçoit de £20 à £25 par mois en sus d'une rémunération dont le montant est réglé par le bureau.

Le pilote de New-York, emmené en mer, reçoit £25 par mois.

Or, nos pilotes ne demandent que £15 ! est-ce donc exorbitant ?

Le nombre des pilotes emmenés depuis qu'il existe des pilotes est presque nul ; il y a eu même des années où pas un seul pilote n'a été emmené. Ce fait dément l'assertion que le pilote aime à abandonner sa famille et à traverser la mer pour six misérables louis sterling. Et encore ne les reçoit-il pas, puisqu'ils appartiennent au fonds général. Il n'en reçoit que la 250e partie, la 250e partie de £12 à £15 sterling tout au plus, car il ne part pas, en moyenne, un pilote pour la mer chaque année.

L'augmentation du salaire de $30 à $60 n'aura qu'un effet, celui d'engager les capitaines de navires à ne pas emmener les pilotes à la légère.

Le *News*, parlant de la clause qui veut qu'à l'avenir les brefs d'apprentissage se fassent entre la corporation et les apprentis et non entre ceux-ci et des pilotes particuliers, dit : « Comme le bureau de direction se compose uniquement de canadiens-français, c'est évidemment un moyen audacieux pour exclure du pilotage les fils des autres nationalités. »

Cette accusation, que nous refusons d'attribuer au rédacteur ordinaire du *News*, est injuste à l'extrême et procède évidemment d'un cœur qui impute à autrui ce qu'il ferait lui-même dans les mêmes circonstances.

Non, l'exclusion n'a jamais été le propre du caractère canadien-français et la preuve c'est qu'il se trouve aujourd'hui des pilotes d'origine britannique qui ont été les apprentis de pilotes français ; et la preuve encore, c'est que, pour faire mentir l'écrivain du *News*, le bureau de direction avait, quelques jours auparavant, remplacé l'un de ses membres, M. Dumais, résignataire, par un pilote d'origine britannique, M. O'Reilly.

Le but unique du bureau de direction est, en donnant une meilleure et plus complète instruction aux apprentis, de les utiliser en même temps sur les goëlettes de la corporation.

Ce que doit apprendre l'apprenti-pilote, ce n'est pas tant la manœuvre sur la mer, qui est très-facile en elle-même, puisque l'espace est sans limites, mais sur le fleuve, dans ses passes les plus difficiles et les plus étroites et où la moindre erreur peut être fatale.

Citons le *News* :

« La 6me clause annulle le vieil acte oblige le pilote à garder la charge du bâtiment 48 heures après son arrivée dans le port ; de sorte que si un bâtiment est obligé de mettre à l'ancre, parce que la mer est trop basse pour lui permettre de se rendre au lieu où il doit déposer sa cargaison, ou dans une tempête, ou enfin lorsque le capitaine est obligé d'aller à terre pour y prendre des ordres, le pilote peut réclamer un second pilotage. »

Comme tout lecteur le sait, contrairement à ce qui a lieu à Londres, New-York ou Liverpool, les bâtiments, le printemps et l'automne, arrivent ici presque tous à la fois, et ce dispositif qui permet au capitaine de retenir son pilote, 48 heures après son arrivée dans le havre, a été la cause précisément que des bâtiments n'ont pu trouver de pilotes au Bic.

Comme tous les bâtiments arrivent ensemble, la plupart ne peuvent se rendre, même dans les 48 heures, au lieu du déchargement et ainsi la raison d'opposition donnée à la 6me clause, n'est d'aucune valeur.

Un bâtiment *arrivant* pris par la tempête n'est pas dans une pire position que le bâtiment *arrivé* pris par la tempête. Ce dernier, s'il a besoin d'un pilote, l'obtient à raison d'un louis par jour.

Mais nous ne verrions aucun inconvénient à donner douze heures, ou même plus, au capitaine, pour lui permettre d'aller, s'il le veut, chercher des ordres à terre. Ce qui est important, lorsque les bâtiments sont bien mouillés dans le hâvre, c'est que les vaisseaux qui montent ne soient pas exposés à faire naufrage faute de pilotes.

Le *News* trouve mal que lorsque le bureau de commerce voudra prolonger le terrain du pilotage au-dessous du Bic, l'excédant se paie en proportion du reste. C'est pourtant un principe de toute justice, si les conditions de temps s'accordent avec les conditions de risque, de peine et de responsabilité. « Mais, dit ce journal, le capitaine n'a pas besoin d'un pilote au-dessous du Bic parce que le fleuve offre là plus de danger qu'ailleurs, mais parce qu'il en a besoin à bord, lorsqu'il entre dans la partie dangereuse de la navigation au-dessus du Bic. Le bureau de commerce propose de prolonger jusqu'à Matane le terrain du pilotage et de donner pour cela au pilote 3s. de plus par pied, » c'est à dire un cinquième et un sixième, suivant le cas, tandis que la nouvelle distance serait plus de la moitié du parcours actuel. Quelle justice et quelle générosité !

Les pilotes ne désirent pas aller au-delà du Bic, limite déterminée par des hommes sages et expérimentés et maintenue sans dispute depuis un siècle ; mais comme le nouvel arrangement les obligerait à établir quatre nouvelles stations, une à Matane, une à la Pointe des Monts, une troisième à Métis et une quatrième à Manicouagan, que les quatre goëlettes occasionneraient beaucoup de dépense avec moins de facilité pour se renouveler, et qu'avec cela même, le produit ne serait pas proportionné à la dépense, vu que le fleuve est beaucoup plus large à Matane qu'au Bic, et que beaucoup de bâtiments pourraient passer sans être aperçus, ils croient se montrer très modérés en ne demandant qu'un salaire proportionnel aux distances.

Nous terminerons nos réflexions au prochain numéro.

Nous n'avons aucune objection à publier la lettre de M. Hébert ; fût-elle plus formidable qu'elle ne l'est, que nous la publierions encore.

Si nous n'avions pas eu auparavant la preuve du fait que nous avons imputé à MM. A. Dufresne, Hébert et J. B. E Dorion, nous la trouverions pleine et entière dans cette épître du candidat malheureux de Mégantic.

M. Dufresne a admis lui-même devant témoins le fait qu'il avait, à sa demande, fourni à M. Hébert, une copie imprimée des rôles électoraux. Pourquoi M. Hébert est-il allé demander ces rôles à M. A. Dufresne, et les lui a-t-il demandés précisément au moment où il sortait du comité général?

Nous n'avons jamais prétendu que M. Hébert et M. J. B. E. Dorion aient voulu influencer M. Dufresne : c'eût été de la surérogation, car M. Dufresne est un homme de bonne volonté, il l'a prouvé plus d'une fois.

Si nous avons parlé, c'est que nous avions nos preuves que nous avons offertes à M. Dufresne lui-même dans le cas où il nierait.

M. Cauchon n'a pas plus peur de M. Dufresne que de M. Hébert et, pour notre part, nous ne croyons pas plus à la sincérité du déchu de Mégantic qu'à celle du député d'Iberville.

Si M. Hébert avait suivi une voie plus droite, il ne serait pas où il est aujourd'hui.

Quand M. Dufresne aura jugé à propos de provoquer nos preuves sur cette question de la conférence électorale, entre lui et ses deux amis rouges, pour faciliter l'entrée de l'un d'eux dans l'enceinte législative, nous porterons une autre accusation aussi grave contre lui et en lui offrant encore les preuves.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 24 septembre.

M. ERIC DORION propose la troisième lecture du bill pour incorporer la ville de Joliette. Adopté.

Sur motion de M. BUCHANAN, la chambre se forme en comité sur le bill pour consolider la dette de la ville de Hamilton, et pour faciliter tout règlement à cet effet. Le bill est rapporté sans amendements.

Sur motion de l'hon. M. CARTIER, la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de « Compagnie de bateaux à vapeur de Montréal et de Salaberry. »

Une discussion s'élève à propos de ce bill, et l'hon. M. Brown y objecte parce que le montant du capital est fixé à $30,000.

L'hon. M. CARTIER propose que le bill progresse et dit qu'il écrira aux parties intéressées pour leur faire augmenter le capital.

En conséquence, le comité s'ajourne, rapporte progrès et obtient de se réunir de nouveau.

M. ROBITAILLE propose que tous les papiers, documents et minutes qui ont été référés au comité nommé pendant la dernière session pour s'enquérir du fonctionnement de l'acte des pêcheries soient référés au comité choisi nommé au commencement de la session actuelle dans le même but. Adopté.

M. ROBITAILLE demande la production des instructions données à Frédéric Baillairgé, écuyer, Ingénieur civil, le 19 mai dernier, relativement à l'inspection et au mesurage de certaines rivières dans le district de Gaspé ; et aussi copie du rapport de M. Baillairgé, rapport du nombre de jours qu'à duré son voyage, rapport de ses opérations et de la dépense que son expédition a coûté à la Province. Adopté.

M. ROBITAILLE demande un rapport des noms des personnes nommées pour faire l'exploration relative au chemin intercolonial projeté.

L'hon. J. S. MACDONALD dit que la seule personne qui a été nommée à la connaissance du gouvernement, est M. Sandford Fleming.

M. ROBITAILLE retire sa motion.

L'hon. M. BROWN fait ajouter le nom de l'hon M. Foley au comité permanent des comptes publics.

L'hon. M. BROWN fait nommer un comité pour considérer la manière dont le recensement a été récemment fait, et les meilleurs moyens d'arriver à un rapport plus exact et plus complet.

L'hon. M. BROWN dit que bien que le recensement ait été pris en janvier 1862, les rapports ne sont pas encore complets ; et que les statistiques relatives à l'agriculture et au commerce sont en plusieurs cas extrêmement incorrectes.

M. BELL de Lanark propose que la chambre adopte le rapport du comité de la bibliothèque du Parlement, dans lequel il est recommandé, en considération des services précieux rendus aux députés de la chambre par M. A. Todd, le bibliothécaire, qu'une somme de £100 par année soit ajoutée à son salaire.

M. SCATCHERD s'oppose à cette augmentation par principe d'économie. Il admet le mérité de M. Todd ; mais s'il doit être récompensé ce doit être les députés qui doivent le faire, puisque ce sont eux qui en reçoivent des services importants.

L'hon. J. S. MACDONALD est en faveur de la suggestion du comité de la bibliothèque et si la chambre le veut il ne s'y opposera nullement.

Plusieurs autres députés ministériels s'y opposent et sont d'opinion, vu l'état des finances, que le salaire de £500 que reçoit déjà M. Todd est suffisant.

M. BROWN regrette que cette motion ait été présentée et voudrait qu'elle fut retirée.

MM. Cauchon, McGee et Perrault se déclarent favorables au rapport.

M. BELLEROSE s'oppose au rapport.

M. BLANCHET fait l'éloge de M. Lajoie, l'assistant bibliothécaire et dit que si on accorde une renumération à M. Todd, il serait juste d'en accorder une aussi à M. Lajoie.

M. WHITE propose que, vu l'état présent des finances, il est inopportun d'augmenter le salaire d'aucun employé de cette chambre, ou d'aucun employé des départements publics.

M. BIGGAR seconde cet amendement.

Cet amendement est rejeté par 34 contre 72.

M. RICHARD propose que la considération du rapport soit différée à jeudi prochain, 30 votent pour et 78 contre.

La recommandation du rapport est alors mise aux voix et rejetée par 48 contre 60.

La chambre s'ajourne à minuit.

Séance de vendredi, 25 septembre 1863.

LE PRÉSIDENT fait rapport que les cautionnements attachés à la pétition de M. John O'Connor, se plaignant de l'élection illégale pour le comté d'Essex, sont inadmissibles.

L'hon. M. HOLTON demande la permission de présenter un bill intitulé : « Un acte en amendement à l'acte relatif aux Douanes. » M. Holton dit que le but de ce projet de loi est d'assimiler nos lois de douanes à celles de l'Angleterre, afin de permettre au gouvernement de prohiber les exportations d'armes et de munitions de guerre de la province. Adopté.

L'hon. J. S. MACDONALD propose, secondé par l'hon. M. Dorion, que l'ordre de la chambre divisant la séance du jour en deux séances soit prolongé encore deux semaines.

FAITS DIVERS.

MM. LaRue et Cie., de cette ville, viennent de recevoir une grande importation de pianos allemands de la fabrique de Schiedmayer de Stuttgardt. Il serait oiseux de parler de l'excellence et de la supériorité de ces instruments dont MM. LaRue et Cie. sont les seuls importateurs en cette ville. Leur popularité est trop solidement établie pour que nous les recommandions longuement aux acheteurs. On sait que ces pianos sont faits expressément pour le climat canadien. MM. LaRue ont entre les mains une liste d'un très grand nombre de personnes de cette ville qui ont fait l'acquisition de ces pianos ; il en est même qui en possèdent depuis 12 ans. Ce sont autant de preuves que ces instruments sont non-seulement d'une supériorité incontestable, mais qu'ils sont durables et résistent avec succès aux effets du climat. Ils se recommandent donc d'eux-mêmes aux amateurs de musique.

—Un charpentier, du nom de Joseph Gagnon, âgé de 45 ans, demeurant à l'Anse des Mères, est mort subitement mercredi dernier.

—Un des rares survivants de la bataille de Chateauguay, du nom de Pierre Bergevin dit Langevin, vient de mourir à Saint-Timothée, à l'âge de 80 ans.

—Un grand aigle blanc a été aperçu près du pont de Scott, sur les bords de la Petite Rivière, dans l'après-midi de dimanche dernier. Un chasseur en renom de cette localité, nommé Bolduc, a tiré sur le roi des oiseaux de proie, mais n'ayant que du plomb à bécassine à sa disposition il n'a pu l'abattre.

RACCOLEMENT DE REMPLAÇANTS.—Le journal allemand de New-York, *Staats Zeitung*, se plaint amèrement d'une manœuvre employée par les agents de remplacement militaire, et qui se pratique soit au Castle Garden, soit à bord même des navires chargés d'émigrants, avant que ceux-ci aient mis pied à terre. Les raccoleurs s'adressent aux nouveaux arrivés et, par toutes sortes de séductions insinuantes, se font leurs amis, leurs interprètes, leurs cicerones et leurs complaisants ; ils les conduisent partout, en ville, à la campagne, au cabaret et ailleurs ; bref, ils captent leur confiance par tous les moyens licites et illicites, et finissent, quand ils leur ont fait dépenser leur dernier sou, par leur faire accepter le remplacement militaire comme le seul moyen de se relever de la détresse dans laquelle ils ont trop bien réussi à les plonger. Le journal allemand fait remarquer avec raison que l'institution du Castle Garden, ou plutôt le bureau des commissaires de l'émigration, a une mission sacrée à remplir, celle de prémunir les nouveaux débarqués contre les manœuvres auxquelles ils sont exposés en arrivant dans un pays dont ils ne connaissent ni les mœurs, ni la langue, et que c'est remplir singulièrement ce devoir hospitalier que de permettre aux agents de remplacement militaire d'aller les attendre et les relancer dans l'enceinte même où ils devraient trouver une tutelle paternelle.

LE FORT WAGNER APRÈS L'ÉVACUATION.—Un correspondant décrit en ces termes l'état du fort Wagner au moment de l'entrée des fédéraux :

« La scène qu'offre aux yeux du visiteur le fort Wagner est une scène de ruine et de complète désolation. Les parapets brisés, les canons démontés, les sacs de sable accumulés à l'entrée des chambres à l'épreuve de la bombe, les boulets et les fragments d'obus dont le terre-plein est pavé, les traces de carnage, les cadavres des soldats, les uns gisant au soleil, les autres à demi-enterrés dans du sable mouvant, tout montre quels terribles moments la garnison a passés. La puanteur qui s'exhale des morts en putréfaction vous rend malade et vous écœure. Beaucoup ont été inhumés pendant la nuit, juste au-dessous de la surface du terre-plein, de manière qu'ils ont été découverts et réduits en pièces par les projectiles qu'on ne manquait pas de lancer la journée suivante sur le fort. Ici un bras est à demi pourri sur le sol, là on aperçoit un pied encore chaussé de son soulier ; plus loin sont trois corps déterrés ; ailleurs un tronc encore vêtu d'un uniforme de major.

» L'existence de la garnison doit avoir été terrible durant le bombardement. Encore maintenant, l'odeur des chambres à l'épreuve des bombes est intolérable. Les soldats, qui étaient à peu près 1,400, devaient être serrés comme des harengs dans un baril, sans un rayon de lumière pour éclairer leur prison ou en renouveler l'air. La voûte est si basse qu'on peut à grand'peine s'y tenir debout. Les cadavres sont dispersés çà et là, ajoutant leurs effluves aux horribles émanations qui se dégagent de l'accumulation de la pourriture et de la saleté humaines. Je n'ai pu rester qu'un instant dans cet horrible endroit. Les officiers et les soldats qui s'y hasardent en fuient précipitamment, comme d'un lieu infecté par la peste. Le seul ameublement consistait en une table faite de planches non dégrossies Il y avait aussi deux cercueils grossiers : je n'ai pas eu le courage de voir s'ils étaient vides. De chaque côté de l'entrée était une provision de boulets et d'obus de différents calibres. Le sol était couvert de papiers, de vieux poissons séchés, de lard rance, et d'autres saletés qui, dans des camps ordinaires, trouvent leur écoulement naturel. Ce ne sera qu'après un emploi libéral de désinfectants et un nettoyage à fond qu'il sera possible à nos soldats de demeurer là. Le général Terry les a déjà fait sortir du fort, et a commandé quarante barils de chlorure de chaux pour purifier l'air et le rendre à peu près respirable.

» Derrière le fort Wagner, l'emplacement paraît avoir servi à enterrer la plupart de ceux qui sont tombés dans la défense de la place. Il y a un certain nombre de tombeaux derrière les glacis. Il y a aussi des chevaux et des mulets morts, à peine recouverts de gazon desséché, et qui attiraient des myriades d'insectes. Un peu plus loin, des trous creusés dans le sable abritaient des soldats. Ceux qui n'étaient pas dans le fort vivaient à peu près comme les étoiles de mer ou les crabes dont la plage fourmille. »

—L'*Escaut* rapporte le trait suivant, qui prouve l'habileté des *pick-pockets* dont la coupable industrie a trouvé l'occasion de s'exercer dans les dernières fêtes de Malines : « Un Auversois, attiré par la cavalcade, a eu la malencontreuse vanité d'orner sa cravate d'une superbe épingle en or garnie de brillants, gage d'amour offert par sa femme un jour de fête. Il tenait à ce bijou, mais, comme il arrive souvent, cet attachement n'était pas réciproque. L'infidèle (c'est de l'épingle que nous parlons) ne revint pas avec le mari ; elle avait suivi un adroit escamoteur qui l'avait enlevée. On nous cite encore trois personnes de notre ville à qui les porte-monnaies ont été enlevés.

» Cependant la police veille ; elle fait son possible afin de purger le pays des voleurs qui l'infestent. Elle a arrêté hier une femme très-bien mise qui portait devant elle deux bras croisés et deux mains bien gantées, d'une imitation parfaite. Elle a été prise en flagrant délit, pendant qu'elle faisait jouer ses mains véritables dans les poches des curieux. »

—On écrit de James-Town, île Sainte-Hélène, à la date du 30 juillet : « Les ouragans et les pluies n'ont pas cessé depuis un mois de désoler cette île. Mais pendant ce temps, l'épidémie qui y régnait a complétement disparu. Le 6 juillet, une partie des énormes rochers qui dominent la ville, minée sans doute par l'action des eaux dès longtemps infiltrées, s'est écroulée et a écrasé dans sa chute un assez grand nombre de maisons, dont presque tous les habitants ont péri ou ont été transportés blessés à l'hôpital civil.

» Le régiment royal de Sainte-Hélène qui occupait cette colonie depuis vingt-sept ans, part pour la Jamaïque, et doit, dit-on, être remplacé par un régiment de nègres. Les habitants, dit on aussi, ont supplié les autorités civiles et militaires de demander au département de la guerre à Londres de ne pas leur envoyer une garnison d'hommes de couleur. »

—Le *Mercure de Souabe* fait un lugubre récit d'un orage accompagné de grêle qui a dévasté dans la première semaine du mois, une grande partie de la Souabe supérieure. A son commencement, l'obscurité fut si profonde, qu'on dut allumer les chandelles. Ensuite, un ouragan furieux, suivi d'une grêle effroyable, se déchaîna. Les grêlons n'étaient guère plus gros qu'un œuf de pigeon, mais ils tombèrent durant une demi-heure en masse si serrée, qu'on ne voyait pas à quelques pas, et que le fracas de la grêle, augmenté par les mugissements de la tempête, dominait les roulements du tonnerre ; autour de nombre de maisons, les grêlons s'accumulèrent à une hauteur de cinq à six pieds, de manière que, pour pouvoir en sortir, il fallait se frayer un passage à coups de pelle.

» Vingt-quatre heures encore après l'orage, des tas de grêlons, de la hauteur d'un homme, fondus en masse compacte, entouraient les maisons. Beaucoup de personnes atteintes par la grêle ont reçu de graves blessures. Dans un village, un clocher avec ses cloches a été lancé par la violence de l'ouragan par-dessus l'église. »

Sainte-Sophie, Mégantic, 17 sept. 1863.

M. l'éditeur,

Votre numéro du 12 courant, contient une accusation à laquelle je n'aurais jamais répondu s'il n'y eut eu que moi d'impliqué ; je n'aurais pas cru devoir vous prier de reproduire cette refutation.

Par ses insinuations, le *Journal de Québec* cherche à faire croire que M. Dorion et moi avons cherché à influencer M. A. Dufresne, l'un des membres du comité général des élections contestées. Avant de lancer aussi gratuitement une telle accusation devant le public, il aurait pu s'assurer de son authenticité ; il ne l'a pas fait et pour cause.

Le caractère public et privé de M. Dufresne est attaqué par cet article ; *il a prêté le serment solennel de neutralité*, dit-il, et en lisant les quelques lignes du *Journal*, l'on s'aperçoit aisément qu'il fait une insinuation fausse et malhonnête contre MM. Dufresne, Dorion et moi.

Le *Journal de Québec* prend de l'ombrage lorsqu'il voit ses ennemis politiques examiner des lites ou des rôles devenus par leur publication des documents publics.

Les élections contestées sont-elles maintenant le cauchemar du *Journal* depuis que son protégé, M. Cauchon est sur la sellette ? Que le *Journal* se tranquillise, et je lui dirai, pour son information, que dans la conversation à laquelle il fait allusion, il n'a jamais été question du fait mentionné : *que je marquais avec un crayon les noms des députés que je désirais avoir dans le comité pour juger ma contestation* ; il s'agissait de tout autre chose que de cela.

La délicatesse et la bonne éducation auraient dû faire comprendre au *Journal* qu'un homme bien né ne pourrait pas descendre au niveau où les informations qu'il reproduit avec commentaires tendaient à nous placer.

L'information du *Journal* sur l'incident qu'il relate est non-seulement erronnée, elle est de plus malhonnête. La rencontre qu'il veut dire avoir été secrète était publique au milieu de la salle des séances de la Chambre d'Assemblée, plusieurs jours après la formation des listes dont il parle et par un pur hasard.

Je nie donc positivement le rapport du *Journal* contre MM. Dorion, Dufresne et moi, il est de mauvaise foi, faux et controuvé.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Votre très-humble serviteur

NOËL HÉBERT.

M. l'éditeur,

M. Fréchette a publié, la semaine dernière, dans le *Canadien*, une correspondance dans laquelle il stygmatise avec le plus écrasant mépris la critique littéraire signée : *Daniel Perulli*. Non content de faire retomber sur M. Philéas Huot, la responsabilité de cet article, il lui adresse de plates injures que ce monsieur n'a pas pris la peine de relever, de ces injures devenues méprisantes, à force d'être ridicules et qui n'ont de prise sur personne.... Je déclare ici que ce n'est pas M. Philéas Huot qui a écrit cet article, mais que c'est moi. M. Fréchette ne peut recevoir d'affirmation plus sincère. Ce monsieur annonce *qu'il n'a pas l'habitude de répondre aux critiques* ; je le conçois facilement, surtout lors que ses critiques l'encensent à tour de bras, mais que quiconque se permette de proclamer des idées propres et impartiales, il est naturel que M. Fréchette trouve à y redire.

L'oreille de ce monsieur a été choquée de certaines expressions françaises, qu'il me permettre de le dire, ce qui ne fait pas honneur à son nom d'illustre écrivain.

C'est facile à prouver.

Je ne prendrai pour aujourd'hui que le verbe briser—cette correspondance serait trop longue et je m'écarterais trop de son sujet. Et je dirai que ce mot peut être employé ici dans un sens moral. La Bruyère n'a-t-il pas dit en parlant des maisons de jeu « d'affreux tripots » où les joueurs viennent se *briser* et se perdre.

Et Fontenelle : « Combien d'hommes généralement estimés ont *brisé le concert* de leurs louanges *en y mêlant leur voix.* » Et mille autres plus hasardées encore.

C'est assez pour aujourd'hui.

Ensuite, M. Fréchette, plein d'une sublime indignation, écrit que j'ai eu l'audace de faire une insinuation malveillante contre son caractère, disant que l'auteur ne peut avoir été mû que par de mauvaises intentions.

Je le nie.

Voici la phrase : je dis en parlant de l'article de M. Henry de Vincennes : « On dirait, ma foi, que c'est M. Fréchette lui-même qui encense sa gloire immortelle. » C'était seulement pour rendre mon idée plus nette et plus claire, c'était pour montrer avec quel excès de louanges préméditées cet article avait été publié.

Je le répéterai toujours, je n'avais aucune intention blessante en disant ces paroles. Et je me demande ici avec surprise, pourquoi M. Fréchette m'a-t-il pris si vite au mot ? et pourquoi s'est il trouvé si grossièrement insulté ? Serait ce vrai, par hasard ?

Je n'en doutais pas dans le temps ; mais j'ai recueilli depuis des preuves morales qui ne me permettent plus de douter.

Pourquoi M. Fréchette fait-il tant de bruit *pour si peu de chose*, lui qui affirme, croyant encore en son prestige, que cet article de critique est une fade niaiserie, chose facile à dire sans doute, mais difficile à prouver, je crois ?

Pourquoi est-il allé insulter M. Philéas Huot dans son étude et le traiter de *lâche* et de *voyou* ? Pourquoi cherche-t-il encore à faire retomber la responsabilité de cet article sur un autre jeune homme estimable et estimé ?

Beaucoup réprouvent la sévérité de cette causerie littéraire, d'autres l'approuvent de tout cœur. D'ailleurs, le jugement s'est formé déjà, et je ne pourrais le changer.

Monsieur Fréchette aura un autre juge plus sévère et bien plus impitoyable, c'est la postérité qui le reléguera dans l'oubli. Et pour mettre un terme à ses incertitudes, je l'avertis de ne plus s'évertuer à connaître le nom de l'auteur, et de venir le savoir au bureau du *Journal*, s'il le veut.

DANIEL PERULLI.

BULLETIN COMMERCIAL.

Bureau du Surintendant des Mesureurs de Bois.

Québec, 25 sept 1863.

Etat comparatif des Bois de Charpente, Douves, Mâts, Beauprés et Espars, mesurés et inspectés jusqu'à cette date :

	1861.	1862.	1863.
Pin blanc	14587.321	20495,013	20717,637
Pin rouge	2616,706	3504,092	4934,540
Chêne	1094,837	1897,814	1352,696
Orme	902,366	1286,041	2767,220
Frêne	81,619	262,479	677,804
Pruche	16,281	13,859	38,008
Noyer	1,354	3,893	7,655
Epinette	344,183	1056,193	2380,857
Bouleau et Erable	278,286	186,552	234,763
Mâts et Beauprés	69 ps.	529 ps.	1167 ps.
Espars	135	1,142 ps.	2918 ps.
Douves marchandes	597 5 2 7	1060 0 1 19	1204 0 0 22
Douves W. I	1394.1.3 0	1620.8 0 14	3064 5 1 10
Douves pour tonnes	3.8.3.10	2 5.1.15	66.8 2 10

WM QUINN,
Surintendant.

PRIX COURANT DU CUIR.

MONTRÉAL, 22 septembre 1863.

Pendant la semaine finissant le 19 septembre il a été inspecté : 1436 côtés, cuir n. 1 ; 544, n. 2 ; 91, n. 3 ; total, 2,071 côtés. Voici les prix courants.

Cuir à semelle espagnol dit Hemlock, n. 1, (meilleures marques) par livre	22½c à 23½c
Do do, n. 2	18c à 20c
Do do, n. 1, cuir ordinaire	19c à 20½c
Do do, n. 2	16½c à 17½c
Hemlock Slaughter n. 1	19½c à 21½c
Do dit Upper n. 2	17c à 18c
Cuir vernis, léger et Médium	31½c à 33c
Do, lourd	30c à 31c
Cuir rude	32½c à 37½
Cuirs fendus, grands	22c à 25c
Do do, petits	12½c à 17½c
Kips, n. 1, City Slaughter, qualité extra	45c à 55c
Do, ordinaire	40c à 45c
Do, Pantas, (en côtés)	27½c à 37½c
Peaux de veau, 27 à 36 livres par douzaine	60c à 65c
Do, 18 à 26 livres par douzaine	45c à 55c
Harnais	20c à 23c
Skirting	27½ à 30c
Cordovan, par pied	12c à 16c
Vache émaillée	15c à 16c
Vache à patente do	16c à 17½c
Peaux de buffle, par pied	12c à 13½c

REMARQUES.

Spanish Sole.—La demande a été modérément active pour tout article désirable de cette espèce ; les recettes ont été bonnes, mais elles sont un peu moindres que les ventes, et les prix sont plus fermes au cours ci-dessus.

Slaughter Sole.—Cette description de cuir est maintenant l'objet de quelque recherche, quelques ventes ayant été effectuées aux taux cotés plus haut. L'approvisionnement continue à être minime.

Cuir à Harnais.—Ce cuir est encore beaucoup demandé ; mais les transactions ont été restreintes par la variété de l'assortiment. Les prix tendent à s'améliorer.

Waxed Upper.—Ce cuir de toutes les qualités, est beaucoup recherché, mais la demande affecte principalement les poids medium de bonne qualité. Les prix sont fermes avec la perspective de chiffres plus élevés.

Le *Grained Upper* de qualité choisie est particulièrement actif, et trouve une vente prompte au plein prix.

Les peaux de veau sont encore l'objet d'une demande ferme ; mais l'approvisionnement n'est pas proportionné à la demande ; et il est probable que les prix s'élèveront encore.

Les cuirs *

PRIX DE LA VENTE DES BOIS QUARRÉS SUR LES MARCHÉS DE QUÉBEC.

24 sept. 1852.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Pin blanc en radeau et de qualité inférieure	0	0	3½	à 0	0	6
Pin blanc en radeau et de qualité supérieure	0	0	7	à 0	0	10½
Pin blanc préparé pour nolissement suivant la qualité	0	0	6	à 0	0	10
Planches de pin blanc, de 18 à 21 pouces, préparées pour nolissement	0	0	10	à 0	1	1
Pin rouge en radeau	0	0	7½	à 0	1	1
Pin rouge préparé pour nolissement	0	0	9	à 0	0	10
Chêne ordinaire	0	1	10	à 0	2	3
Orme en radeau	0	0	8	à 0	1	3
Orme préparé pour nolissement	0	1	0	à 0	1	3
Epinette rouge en radeau	0	0	7	à 0	0	11
Epinette rouge équarrie	0	0	4½	à 0	0	8
Douves marchandes	43	10	0	à 43	15	0
Douves pour pipes	45	0	0	à 50	0	0
" W I pour tonnes	13	15	0	à 14	0	0
Madriers, 1re qualité	16	10	0	à 17	0	0
" 2de "	12	3	0	à 0	0	0
" en radeau, 1re qualité	13	0	0	à 13	10	0
" " 2de "	13	10	0	à 14	0	0
" d'épinette, 1re "	7	10	0	à 0	0	0
" " 2de "	5	10	0	à 0	0	0
" " 3e "	3	10	0	à 0	0	0

Port de Quebec.

ARRIVAGES.

23 sept.

Steamer America, Liverpool, 10 sept. Allans, Rae et et Cie, 188 passagers et cargaison générale pour Québec et Montréal.

Navire Anglesea, Glasgow, 15 août, Allans, Rae et Cie, cargaison générale.

— Argonaut, Liverpool, 13 do, ordre, lest.

— Omega, Londres, 11 août, Benson et Cie, lest.

Barque Margaret, Dundee, 27 juillet, do, do.

— John Bull, Londres, 13 août, Gillespie, Crawford et Cie, cargaison générale.

— Monarch, Leith, 3 août, C E Levey et Cie. charbon.

— North Britain, Southamton, 5 août, D D Young et Cie, lest.

— Theodore, Londres, 4 août, J Burstall et Cie. lest.

— Silician, Troon, 6 août, pour Montréal, charbon.

— Striden, Belfast, 14 août, ordre, lest.

— Johanne Antoinette, Port Glasgow, 10 juillet, Falkenberg et McBlain.

Goëlette Susan, Halifax, 7 sept. pour Montréal, sucre, poisson et huile.

24 sept.

Steamer United Kingdom, Glasgow, 4 sept. R Shaw et Cie, 121 passagers et cargaison générale.

Navire Tasmanian, Liverpool, J Tibbits et Cie, sel.

— Gambia, Dublin, 17 août, D D Young et Cie, lest.

— Allan, Port Glasgow, 13 août, A Gilmour et Cie, fer et charbon.

— General Williams, Liverpool, 22 août, J Tibbits et Cie sel et charbon.

— Great Britain, Liverpool, 13 août, C et J Sharples et Cie, lest.

— Bonaventure, Liverpool, 25 août.

— Queen of the West, Belfast, 22 août.

Barque Striden, Belfast, 15 août, Falkenberg et McBlain, lest.

— Athenian, pour Montréal, lest.

Goëlette Marie Julie, Gaspé, ordre, poisson, huile et 6 passagers.

EXPÉDIÉS.

23 sept.

Navire Salacia, Hull, J Burstall et Cie.

Barque Countess of Durham, Youghall, do.

— Lord Sidmouth, Port Glasgow, do.

22 sept.

Navire Kalos, Liverpool, R R Dobell.

— Olivia, do, Robinson et Cie.

Barque Norma, Londres, D D Young et Cie.

— Nile, Plymouth, C et J Sharples et Cie.

— Yanikale, Liverpool, Benson et Cie.

Goëlette Belvina, Dalhousie, W et R Brodie.

ENTRÉS EN CHARGEMENT.

23 sept.

Ocean Bride, 912, Newcastle-on-Tyne, Benson et Cie, anse New Liverpool.

Teviot Dale, 1400, Liverpool, H Mackay, quai de la Commission du Havre.

St George, 460, Combwich Pill, C E Levey et Cie, estacades de Hall.

Henrietta, 358, Londres, Hamilton Frères, New Liverpool.

Peruvian, 314, Penzance, A Gilmour et Cie, anse de Wolfe.

Royal Adelaide, 408, Fowey, do, estacades de Hall.

Island Home, 750, Liverpool, do, quai O'Brien.

24 sept.

Jane Boyd, 387, Aberdeen, J Burstall et Cie, estacades de Tibbits.

Ocean, 336, Liverpool, R R Dobell, anse Ottawa.

Josephine, 142, Oporto, Beling et Lamotte, estacades de Blais.

Harbinger, 398, Londres, D D Young et Cie, estacades de Blais.

Radeaux arrivés dans le Port de Québec.

23 sept.

Propriétaires.	*Description.*	*Où déposés.*
D C Thomsons et Cie, douves,	quai de Clint.	
Do,	madriers,	anse Victoria.
Do,	chêne et orme,	anse St Michel.
Succession de B Bowman,	madriers,	anse Hadlow.
Divers anses,	madriers,	do.

22 sept.

W P Greenough's, bois de charpente, chantier de Sewell.
W A Scott, pin blanc et rouge, etc, anse New Liverpool.

Par " l'America. "

(Compilé de la *Gazette Maritime et Commerciale* de Londres, du 7 au 10 septembre.)

NAVIRES ARRIVÉS DE QUÉBEC.

Belfast, 5 sept—Oromocto.
Bridgewater, 7 sept—Norfolk.
Cork, 4 sept—Queenstown.
Cardigan, 7 sept—Westmoreland.
Dundee, 6 sept—Retriever.
Deal, 8 sept—Selma, Lord Stanley. 10—George Edward.
Gravesend, 8 sept—Albert, Haabet.
Glasgow, 9 sept—S St Andrew.
Greenock, 9 sept—Ben Lomond.
Hull, 5 sept—Anna Dorothea. 7—Wilhelm Linck. 8—Fredk Wilhelm IV.
Hartlepool, 5 sept—Anna Robertson. 8—Pasha.
Liverpool, 7 sept—S Hibernian.
Leith, 8 sept—Grange.
Plymouth, 6 sept—City of Ottawa.
St Nazaire, 7 sept—Ocean.
Shields, 7 sept—Myrrha, Carnatic.
Sunderland, 7 sept—Swift, Phœnix, Mamelon, Ravendale.
Whitty, 9 sept—Copse.
Yarmouth, 9 sept—Caroline.

EXPÉDIÉS POUR QUÉBEC.

Belfast, 4 sept—Thames.
Deal, 5 sept—Drogheda.
Greenock, 7 sept—Martin Luther, Oregon.
Limerick, 4 sept—Hope. 6—Jessy.
Liverpool, 9 sept—Eugenie, William, Jane, Pomona.
Londres, 8 sept—Dunsandle.
Plymouth, 9 sept—Jessie Boyle, Eliza.
Sligo, 4 sept—Advena.
Troon, 9 sept—Home.

ARRIVÉS DE MONTRÉAL.

Bonmore, 8 sept—Jane Gray.
Dundee, 6 sept—Commerce.
Dublin, 5 sept—Fadres Minde. 7—Jubilant. 9—Mazurka.
Gravesend, 9 sept—King Charles.
Liverpool, 7 sept—Elise.
Plymouth, 6 sept—Krone.

EXPÉDIÉ POUR MONTRÉAL.

Glasgow, 7 sept—Deodar.

—N'est-ce pas un devoir de perpétuer la beauté physique en perpétuant la santé et la force ? Quand nous voyons un homme conserver ses facultés mentales et physiques à un âge extrêmement avancé, nous sommes tous remplis d'admiration et nous sentons que nous serions heureux d'être à sa place. Alors tout ce qui est propre à fortifier, en nourrissant et en purifiant les sources de la santé, mérite le respect et l'estime du monde, tel est le restaurateur de Madame Allen, qui a fait pour les cheveux tout ce qu'on pouvait désirer. Son restaurateur des cheveux empêche ceux-ci de tomber, et leur rend leur couleur et leur lustre primitifs. Les articles de Mad. Allen produisent ces effets par une alliance avec les lois naturelles et non d'une manière dangereuse. Les nombreux témoignages qui attestent le mérite de ces articles, nous engagent à les signaler au public Parmi ces témoignages, nous citons les suivants : Le Rév. H. V. Degun, de Boston, Mass ; le Rév. J. H. Cornell, New-York ; M. Merick Woods, de Londonderry-Vermont ; le Rév. S. B. Morley, Attleboro, Mosso ; Madame Clark, de Cincinnati, Ohio ; le Rév. B. C. Smith, de Plattsbourg, N. Y. ; le Rév. B. P. Stone, D. D. de Concord, N. H. ; J. H. Eaton, Prés. de l'Union University, Tenn.

ONGUENT D'HOLLOWAY.—Les érésypèles et toutes les maladies inflammatoires cèdent à l'influence de cette préparation puissante. On peut prévenir les attentes de cette maladie immédiatement, quand elle se manifeste aux pieds, aux mains, et au corps. Si la suppuration a lieu le danger est imminent et le couteau ne peut être mis en usage sans mettre la vie en péril. Cet onguent fera disparaître le mal sans incision, sans douleur ou sans danger.

En vente chez tous les droguistes, à 25 cents, 62c. et $1 par boîte.

EAU DE LA FLORIDE DE MURRAY ET LANMAN.—Les parfums sont la poésie de la toilette, et les personnes d'un goût délicat et raffiné, sont toujours plus ou moins fastidieuses dans le choix de ces articles. Les dames de l'Amérique Espagnole, qui sont juges, en cette matière, ont pendant plusieurs années, préféré cette eau de toilette odoriférante. Jusque récemment, cette eau a été presque uniquement manufacturée pour le Sud et l'Amérique Centrale, mais sa supériorité sur les parfums de l'Europe ayant été reconnue en ce pays, une demande a été faite, et les propriétaires s'efforcent en ce moment de satisfaire à cette demande. Outre ses mérites comme parfum délicieux, c'est encore, quand elle est mêlée en quelques gouttes avec l'eau pure, une excellente préparation pour la peau et pour laver les dents.

Agents à Québec :—John Musson et Cie ; J. S. Bowen ; J. E. Burke ; Bowles et McLeod ; E. Giroux ; J. H. Marsh ; J. W. McLeod ; W. E. Brunette ; et R. Dugal.

SAUVE DE LA TOMBE.—La cruelle maladie du nez, l'une des plus effrayante qui ait jamais été soumise à l'observation des médecins, est guérie par la Salsepareille de Bristol. Pendant 4 ans, H. N. Walker, écuyer, un citoyen éminent de l'Etat de New-York, a été la victime de cette maladie. Le chancre mangeait l'organe nasal, il empiétait sur les parties environnantes et frayait rapidement sa route vers le cerveau. Tous les remèdes n'avaient semblé que aggraver le mal, jusqu'à ce que M. Walker eut eu l'idée de faire usage de la Salsepareille de Bristol. En quelques mois la maladie a disparu, les blessures se sont cicatrisée, le patient est bien. La guérison est permanente comme toutes celles qu'opère ce remède inappréciable. Les journaux, depuis nombre d'années, n'ont cessé de rapporter des guérisons également merveilleuses. Aucune maladie extérieure quelle qu'elle soit ne peut résister à cette préparation. Elle purifie le sang de tous les éléments nuisibles qui pourraient s'y trouver. En vente partout.

AVIS IMPORTANT.

Le public est particulièrement averti d'examiner avec soin chaque bouteille de la *Salsepareille de Bristol*, qu'il achète attendu qu'aucune n'est véritable que celle qui perte la signature de Lanman et Kemp écrite sur l'étiquette bleue qui est à l'extérieur de l'enveloppe, autour de chaque bouteille. La salsepareille véritable est préparée seulement par

LANMAN & KEMP,
Droguiste en gros,
New-York.

Agents à Québec :—John Musson et Cie ; J. S. Bowen ; J. E. Burke ; Bowles et McLeod ; E. Giroux ; J. H. Marsh ; J. W. McLeod ; W. E. Brunette ; et R. Dugal.

AUX MARTYRS DE LA MALADIE DU FOIE.—Parmi les propriétés étonnantes qui ont placé les *Amers de Hostetter* pour l'estomac au dessus des préparations médicales du siècle, ses vertus anti-bilieuses ne sont pas les moins remarquables. Rien ne saurait exprimer l'effet merveilleux de ce remède sur la maladie du foie. Cette préparation va droit au but. Elle opère directement sur l'organe en désordre et le rend à une condition saine. La maladie de l'estomac, douleurs entre les épaules et au côté droit, teinte jaune de la peau, langueur, l'obscurcissement de la vue, la colique, la palpitation du cœur, une toux sèche la fièvre et autres symptômes qui indique les diverses phases de la maladie du foie aigue et chronique, sont promptement guéris par l'action de cette préparation fameuse. Les personnes d'un tempérament bilieux, qui font usage des amers comme médecine protectrices, n'auront jamais à souffrir les douleurs de la maladie du foie où des fièvre intermittentes. Les propriétaires en donnent la garantie.

Agents à Québec :—J. Musson et Cie ; J. S. Bowen ; J. E. Burke ; Bowles et McLeod ; E. Giroux ; J. S. Marsh ; J. W. McLeod ; W. E. Brunette ; et R. Dugal.

—Purifiez, purifiez, purifiez votre sang avec la Salsepareille de Ayer et les humours et les dérangements qui envahissent votre système à cette saison de l'année disparaîtront. Des milliers de personnes en ont fait usage et peuvent la recommander avec connaissance de cause.

Sommaire des annonces nouvelles.

Réunion des souscripteurs au fonds des incendiés de de Montcalm et Saint-Sauveur.—Ad. Tourangeau.

A Son Honneur le Maire de Québec.—Paul Hallary et autres.

Assemblée des citoyens de Québec.—Ad. Tourangeau.

Pianos de Schiedmayer.—E. LaRue et Cie.

Société Saint-Jean Baptiste, Section Notre-Dame.—Arthur Gagnon.

Cheval égaré.—Jean Lacasse.

Huile de foie de Morue.—Lane, Gibb et Cie.

Chaine et ancre. —Idem.

Provisions.—Hunt, Brock et Cie.

Départ du *Montréal* pour Montréal.—J. E. Deschamps.

Départ de l'*Europa* pour Montréal.—Idem.

Salsepareille de Bristol.

Eau de la Floride de Murray et Lanman.

Célèbres amers de Hostetter.

Ambroisie de Sterling pour les cheveux.

Salsepareille du Dr. Ayer.

Onguent d'Holleway.

ENCANS.

Vente de métal jaune.—A. J. Maxham et Cie.

Vente de bois. —Idem.

Vitres, etc. —Idem.

Marchandises sèches.—G. et H. Gibsone.

MAD. WINSLOW

AYANT acquis beaucoup d'expérience dans le sein à donner aux nourrices et aux femmes, résente à l'attention des Mères son

Sirop Calmant pour les Enfants,

qui facilite grandement le progrès de la dentition, en adoucissant les genciives et faisant disparaître toute enflammation. Ce sirop soulage toutes les douleurs et toute action spasmodique et en en faisant usage on est

Sûr de Regulariser les Intestins.

Les Mères en se servant de ce sirop se procureront du repos et à leurs

Enfants elles donneront le soulagement et Santé.

Non seulement il soustrait l'enfant à la douleur, mais il ranime l'estomac et les intestins, corrige l'acidité et donne du ton et de l'énergie à tout le système. Il soulagera presqu'instantanément les

Coliques dans les Intestins,

et subjugue les convulsions, lesquelles, si on n'y remédie promptement finissent par conduire a la mort. Nous pensons que c'est le MEILLEUR et le plus SUR REMEDE au MONDE, dans les cas de DYSSENTERIE et de DIARRHEE dans les enfants, qu'ilss oient causés par la dentition ou viennent de toute autre cause. Nous dirons donc à toutes les mères qui ont des enfants attaques de ces maladies : faites taire votre préjugé et celui des autres et servez-vous de ce Sirop qui guérira votre enfant. Ce remède est sûr, absolument sûr —si vous en faites usage, vous obtiendrez la guérison. Des directions pour s'en servir accompagnent chaque bouteille. Il n'y a de véritable que celui qui porte sur l'enveloppe extérieure le fac simile de CURTIS & PERKINS de New-York.

En vente chez les droguistes dans tout l'univers, *Bureau Principal*, 13, *rue Cedar, New-York*.

Prix, seulement 25 cents par bouteille.

JOHN F. HENRY & CIE,
Montréal,
Agents généraux pour le Canada.

16 août, 1862 1092

Ventes par Encan.

MARCHANDISES SECHES

Par encan sera vendu, aux magasins des soussignés, LUNDI, le 28 septembre. La vente commencera à DEUX heures précises.

Positivement sans réserve.

UN assortiment général de MARCHANDISES SÈCHES de la saison, comprenant :

Lainages, Cotonnades,
Soiries, Toiles, Etoffes,
Articles de Goût,
Draps, Casimires, Sealskins,
Draps de Pilote, de Castor,
Whitney, Flanelles, Carisets,
Couvertures de lit, Châles,
Coton Gris, Articles fait au tricot,
Toiles d'Irlande, Jaconets, Mousselines,
Et une grande variété d'autres articles.

G. & H. GIBSONE.

26 sept. 1863. 1028

Ventes par Encan.

Vente pour les Assureurs de Métal Jaune en Feuilles, etc., etc.

SERA VENDU, A LA CRIÉE,

LUNDI PROCHAIN,

Le 28 du présent,

A L'ANSE DE GIL OUR.

UNE quantité de Métal Jaune en Feuilles et Chevilles de Cuivre, retirés du navire " Shooting Star. "

—AUSSI—

Une quantité de Vieux Fer, Vieux Cordages, et un lot de Bois de Chauffage, vendu pour le compte des assureurs et autres intéressés.

La vente à ONZE heures.

A. J. MAXHAM & CIE.
26 sept. 1863. 1024 E. & C.

Vente par encan de Vitres, Blanc de Plomb, Peintures, Clous, etc.

SERA VENDU, PAR ENCAN,

MERCREDI PROCHAIN,

Le 30 du présent,

AUX MAGASINS DE

MM. C. & W. WURTELE,

RUE SAINT-JEAN.

CLOUS Rose et Clous à Cheval,
Ressorts d'acier,
Blanc de Plomb et Blanc de Céruse,
Mine de Plomb, Terre à Pipe,
Peintures, Ocres, et Couleurs sèches,
Noir de Fumée, Couperoses,
Vitres, Grandeurs assorties,
Meilleure Colle de Londres,
Et divers autres articles.

La vente à DEUX heures,

A. J. MAXHAM & CIE.,
26 sept. 1863. 1035 E. & C.

Aux Armateurs et Constructeurs de Navires.

SERA VENDU, A LA CRIÉE,

JEUDI PROCHAIN,

Le 1er octobre.

A LA BOURSE, DE QUÉBEC.

LES lots suivants de BOIS DE CONSTRUCTION, pour clore un compte :

Lot No. 1, 769 morceaux pin blanc, 35 198.5.11 pieds.
" No. 2, 1624 " do, 96 485.7-8 "
" 1 " frêne, 24.0.0 "
" 23 " pin rouge, 967.4.4 "
" 1648 " 97.477.0.0 "
" No. 3, 1505 " pin rouge, 50.452.9.10 "

Les articles ci-dessus pourront être vus en s'adressant à MM. Wood, Petry, Poitras et Cie.

Conditions : billets approuvés, moitié payable en 60 jours et moitié en 90 jours.

La vente à MIDI.

A. J. MAXHAM & CIE.
26 sept. 1862. 1031 E. & C.

Vente pour le Commerce de Sucre, Thés, Tabac, etc.

SERA VENDU, PAR ENCAN,

LUNDI PROCHAIN,

Le 28 du courant,

AUX MAGASINS DE

MM. GIBB, LAIRD & ROSS.

THÉS nouveaux en boîtes et demi boîtes, consistant en Hyson, Young Hyson, Hyson Twankay, Gunpowder, Imperial, Souchong, Congou et Japon.
Sucre choisi de Porto Rico et de Cuba en boucauts,
Suere sec et A écrasé en barils,
Sirop des Barbades en poinçons,
Tabac en boîtes, 10 et 5 à la livre,
Tabac en Feuille, en boucauts et en balles,
Raisins en lits en demie et quarte de boîtes,
Café de Java, de Laguayra et de la Jamaïque, en sacs,
Café grillé, do do, en barils.

—AUSSI—

Bicarbonate et Soda pour le blanchissage, Bouton bleu et Ultramarine, Empois, Tapioca, Arrowroot, Sago, Cassie, Muscade, Clous de Girofle, Poivre, Moutarde, Gingembre, Epices moulues, Pipes, Chandelle de Blanc de Baleine et Adamentine, Ballets, etc.—et une grande variété d'autres articles.

La vente à UNE heure.

A. J. MAXHAM, & CIE.
22 sept. 1863. 1003 E. & C.

Annonces Nouvelles.

PROVISIONS.

BEURRE—de première qualité en tinettes,
BŒUF—Prime Mess et Mess du Haut-Canada,
PORC—Mess, Prime Mess, et Prime.
BISCUIT—No. 1 et 2.

En vente chez

HUNT, BROCK & CIE.,
26 sept. 1863. 1027 Quai de Hunt.

CHAINE ET ANCRE.

120 BRASSES DE CHAINE NEUVE, 1¼ de pouce.
Une Ancre brevetée, de 11 quintaux.

En vente chez

LANE, GIBB & CIE.
26 sept. 1863. 1028

HUILE DE FOIE DE MORUE.

6 BARILS, HUILE DE FOIE DE MORUE, par le *Marie Flore*, venant de Saint-Jean de Terreneuve.

En vente chez

LANE, GIBB & CIE.
26 sept. 1863. 1029

HOTEL-DE-VILLE,

QUÉBEC, 24 septembre 1863.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que, MARDI, le 29 du présent, à SEPT heures et demie du soir, aura lieu, à l'HOTEL-DE-VILLE, une réunion des souscripteurs au Fonds des Incendiés de Montcalm et de Saint-Sauveur, pour recevoir les rapports des personnes qui ont été chargées de la distribution des sommes souscrites.

AD. TOURANGEAU,
26 sept. 1863. 1026 Maire.

A Son Honneur le Maire de Québec.

NOUS les soussignés, vous prions de convoquer une réunion des citoyens de Québec, dans le but de faire les démarches nécessaires pour ouvrir un chemin entre Québec et le lac Saint-Jean.

Québec, 21 septembre 1863.

Paul Hallary,	Louis Roussel,
J. Auclair, Ptre.,	Ph. J. Jolicœur,
Edmond Langevin, Ptre.,	Jas. Malouin,
Z. Charest, Ptre.,	P. Légaré,
E. H. LaRue,	D. B. Garneau,
Geo. H. Simard,	Ant. Racine, Ptre.,
C. Têtu,	J. B. Z. Bolduc, Ptre.,
P. Garneau,	M. Lamontagne,
E. Chinic,	W. Marsden, M. D.
Vital Têtu,	A. Merrill,
Henry S. Scott,	Major Suzor,
Jos. Robitaille,	Cyr. T. Suzor.
L. Brousseau.	

HOTEL DE VILLE.

Québec, 24 septembre 1863.

CONFORMEMENT à la réquisition ci-dessus, les citoyens sont priés de se réunir à l'HOTEL-DE-VILLE, SAMEDI le 3 octobre prochain, à 7 h. et demie du soir.

ADOLPHE TOURANGEAU,
Maire.

26 septembre, 1863. 1032

Annonces Nouvelles.

CHEVAL ÉGARÉ.

UN CHEVAL JAUNE s'est échappé des mains de son maître, samedi soir, au moment ou celui-ci se préparait à trouver un logis pour la nuit, dans la paroisse de Sainte-Julie. Toute personne des paroisses environnantes qui en aura connaissance est prié de le faire connaître immédiatement au propriétaire.

JEAN LACASSE,
26 sept. 1862. 1030 Cultivateur de Saint-Bernard.

SOCIETÉ ST.-JEAN-BAPTISTE.

SECTION NOTRE-DAME.

IL se tiendra une ASSEMBLÉE des membres de cette section, LUNDI, le 28 du courant, à SEPT heures P. M., en l'une des Salles de l'Hôtel-de-Ville, pour faire l'élection de nouveaux membres et pour autres affaires importantes.

Par ordre,

ARTHUR GAGNON,
26 sept. 1863. 1034 Secrétaire.

Récemment importé de la manufacture bien connue de

Schiedmayer, de Stuttgart,

ALLEMAGNE,

L'assortiment le plus considérable

DE

PIANOS-FORTES

Qui ait jusqu'ici été offert à Québec. L'importation comprend :

GRANDS Pianos de Concert, Grands Pianos de Parloir, Pianos carrés d'un genre supérieur, Pianos carrés d'une grande élégance, Pianos carrés unis ayant la même action et le même ton que ceux qui coûtent le plus cher ; tous ces instruments sont à des prix réduits. Grands Pianos Cottage à trois jeux de cordes, Pianos Cottage unis, d'après un nouveau genre.

La facture est irréprochable. L'action est double, le ton est riche, plein et accentué ; la touche élastique, et la répétition rapide ; On a pris toutes les précautions possibles pour que leur accord soit durable, et la preuve c'est qu'après un voyage de trois mois, ils arrivent à Québec sans avoir perdu leur accord.

MM. E. LaRue & Cie. offrent comme références une liste de 380 personnes parmi lesquelles on verra des noms de nos premières familles de Québec, qui ont fait l'acquisition des Pianos de Schiedmayer depuis 7 et 13 ans, et dont les pianos sont encore dans le meilleur ordre possible.

Prix modérés, conditions faciles, et pianos de seconde main pris en échange.

—AUSSI—

Un grand assortiment d'Harmoniums, Mélodéons, Pianos Annexes, Flutes, Violons, Mandolines, Oboes, Clarinettes, Flageolets, Fifres, Piccolos, Cornet à Piston, Cors de Chasse, Accordéons, Concertinas, Boîtes Musicales, Guitares, Violons Basses et une belle Harpes à double action.

Les acheteurs sont priés de faire une visite chez.

E. LARUE & CIE.,
24½ Grande Rue Saint-Jean.
26 sept. 1863. 1033-1f

Musique à Moitié Prix.

UN LOT de MORCEAUX de MUSIQUE NOUVELLE, d'une valeur de plusieurs centaines de piastres, sera offert en vente au magasin de M. R. MORGAN, rue Saint-Jean, à commencer SAMEDI, 26 septembre, et continuera pendant une semaine seulement.

Le lot comprendra l'assortiment suivant :

CHANSONS—Allemandes, Anglaises et Italiennes,
MORCEAUX CHOISIS de différents opéras,
DUOS pour voix et instruments,
QUADRILLES,
VARIATIONS,
WALTZES,
MAZURKAS,
POLKAS,
PAS ACCÉLÉRÉS,
GALOP.

LIVRES D'INSTRUCTIONS pour le Violon, l'Orgue, le Piano, la Flûte et le Mélodéon.

MUSIQUE SACRÉE.

Quelques pièces VOCALES et INSTRUMENTALES ; aussi quelques MESSES.

L'assortiment ci-dessus sera offert à moitié prix et la vente ne pourra se prolonger au-delà d'un semaine. Heures, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 6 h. P. M.

24 sept. 1863. 1020-3f

EN VENTE.

1000 BARILS HUILE DE LIN BOUILLIE,
500 gallons do do crue,
200 quintaux Mastic.

Par

TURCOTTE & FRÈRE,
24 sept. 1863. 1017-3f Quai Napoléon.

En déchargement du " Lady Maxwell, " venant de Gaspé.

122 BARILS, HUILE DE BALEINE, en partie pâle.
100 Barils Saumon, n. 1,
211 Barils Harengs, rive Nord,
13 Barils Huile de Morue,
60 Quintaux Genoux en fer,
Un lot de Chevilles en cuivre et composition.

En vente chez

THOS. FRASER,
24 sept. 1863. 1022 Quai des Indes.

HOMARDS CONFITS.

LES soussignés viennent de recevoir du steamer *Queen Victoria*, un assortiment choisi de HOMARDS CONFITS en boîtes de 1 livre et 2 livres.

LEMESURIER, GRANT & CIE.
24 sept. 1863. 1016 Rue Saint-Pierre.

CITRONS FRAIS.

25 BOITES CITRONS FRAIS, de première qualité.

En vente chez

LANE, GIBB & CIE.
17 sept. 1863 993

NOUVELLE PARFUMERIE, etc.

LE soussigné désire appeler l'attention sur son grand assortiment de NOUVELLE PARFUMERIE, ARTICLES POUR LA TOILETTE, ETC., qu'il vient de recevoir par le steamer *Damascus*, parmi lesquels il signale les suivants :

Eau de Lavende de Rimmel,
Vinaigre de Rimmel pour la Toilette,
Nouvelle Parfumerie de Rimmel en grande variété,
Pommade Philocome,
Pommade de la Jamaïque,
Cassolettes,
Extrait de Fleurs de Rigge,
Parfumerie de Ede,
Savons de fantaisie pour la toilette, etc.

—AUSSI—

Un grand assortiment de Brosses à Cheveux, à Dents, à Ongles, et Brosses à Draps des meilleures manufactures d'Angleterre.

JOHN W. McLEOD,
Chimiste et Droguiste,
Porte Saint-Jean

N. B.—Les prescriptions des médecins sont préparées avec le plus grand soin.

22 sept 1863. 1011

Depot d'Eau de Plantagenet.

LE Soussigné vient de recevoir un nouvel approvisionnement de cette célèbre Eau Minérale.

N B.—Il reçoit chaque semaine des approvisionnents nouveaux directement des sources.

JOHN W. McLEOD,
Dépot d'Eau de Plantagenet,
8 sept 1863. 959 Porte Saint-Jean.

POTERIE,

Consignation à vendre à bon marché.

42 PANIERS de POTERIE assortie, seront vendus au panier à des prix très réduits.

N. B.—Cette consignation est digne de l'attention des marchands du pays et autres personnes engagés dans le commerce.

On pourra voir des échantillons au bureau.

JONH LAIRD,
12 sept 1863 978 12, rue Saint-Pierre.

FLEUR.

EXTRA, FANCY, No. 1, FINE, etc.

LANGLOIS & GLASS,
10 sept 1863. 968 16 rue Saint-Jean.

Patrons de Robes de Gout.

CES articles en grande variété viennent d'être étalés chez les soussignés :

Garnitures très nouvelles, Boutons, etc., etc.
Soie noire glacée,
Soie de fantaisie, très choisie et très nouvelle,
Cols et assortiments en toile,
Ceinturons nouveaux, Boucles, Boutons, etc.,
Résilles en cheveux et en chenille.

GLOVER & FRY.
24 sept. 1864. 1018

Tweeds de fabrique Canadienne et Ecossaise.

DRAPS de Halifax, Drap de l'Ouest de l'Angleterre, Doeskins, Whitney et Draps de Castor pour Habillements, et tous les nouveaux articles d'utilité en usage dans le département des laines.

GLOVER & FRY.
24 sept. 1863. 1019

Habillements d'Hommes.

LES soussignés viennent de recevoir les articles les plus nouveaux en ce genre :
Habits Brighton Prince de Galles,
Habillements complets en Tweed d'Ecosse,
Pardessus Palmerston,
Elcho Capes, etc., etc.

—ET—

Attendu par le prochain steamer un assortiment choisi d'habillements d'enfants et de jeunes garçons, de toutes les grandeurs.

GLOVER & FRY.
22 sept. 1863. 1013

CHEMISES, COLS, CRAVATES.

BOUTONS de Chemises, Anneaux de Cravates, Epingles, etc., et toutes les nouveautés les plus à la mode en cette ligne ; importées des premières maisons de Londres, et que l'on peut voir à l'étalage de

GLOVER & FRY.
22 sept. 1863. 2014

COMMERCIAL HOUSE

Place du Marché de la Haute-Ville.

Behan Frères,

(*Ci-devant O'Neill et Behan.*)

LES soussignés ayant maintenant completé leurs importations d'automne, sont prêts à montrer un fonds de commerce très considérable et bien choisi de

NOUVELLES

MARCHANDISES SECHES

POUR

L'AUTOMNE et L'HIVER,

Sur lesquelles ils attirent l'attention des acheteurs, et ils désirent en même temps les informer que leurs prix pour la saison sont même plus réduits qu'à l'ordinaire.

Ils signalent spécialement leur assortiment de Couvertures de lit, Flanelles, Draps de lit de toile, de coton, Shirting, Coton Gris, et marchandises de familles en générale,

Comme ce qu'il y a d'à meilleur marché en Canada.

Ils ont un assortiment splendide de

PATRONS DE ROBES DE GOUT

EN

Soie noire et de couleur, Popeline, Mérinos anglais et français, Cobourg, Alpaccas, Winceys unis et de fantaisie, etc., etc.

Velours en soie noir et de couleur et Velours Terry, Riches Châles Paisley, et Châles en laine, Vêtements de dessous en laine pour dames et messieurs, Bonneterie en laine, Gants, Rubans, Dentelles, Fleurs, Plumes, etc.

MANTILLES ET GILETS

POUR

L'AUTOMNE ET L'HIVER.

Draps noir de l'Ouest de l'Angleterre, Draps de Castor, de Pilote, Whitney, Doeskins, Tweeds, etc, en grande variété, et un assortiment splendide de

Tweeds de Fabrique Canadienne,

Qui peuvent être recommandés pour la durée et le bon marché extrême.

Le plus bas prix est marqué en chiffres distincts sur chaque article.

BEHAN FRERES,
(ci-devant O'Neil et Behan.)
22 sept. 1863. 1006 Rue Bunde.

TWEEDS DE FABRIQUE CANADIENNE.

LES soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de TWEEDS DE FABRIQUE CANADIENNE, les patrons sont choisis et très convenable pour la saison actuelle.

Les arrangements pour ces articles ayant été effectués avant la grande hausse qui a eu lieu dans les prix de la laine, ils sont en mesure de vendre à des prix beaucoup au-dessous des prix actuels de la vente en gros.

BEHAN FRERES,
(Ci-devant O'Neil et Behan.)
Commercial House,
24 sept. 1863. 1023

Wm. Laird & Cie.

RUE LA FABRIQUE.

VIENNENT D'ÉTALER UNE GRANDE PARTIE DE LEUR

NOUVEL ASSORTIMENT D'AUTOMNE,

Sur lequel ils appellent l'attention de leurs pratiques et du public en général.

C'est surtout sur les articles suivants qu'ils attirent plus spécialement l'attention.

Mérinos français noirs et de couleur, tout laine depuis 2s 6d par verge,
Articles de toilette dans tous les genres de nouveautés de la saison,
Châles longs, nouveau genre, en grande variété,
Gala, et Plaids tout laine,
Wincies, unis et de goût, etc., etc.

—AUSSI—

1 Caisse, Chapeaux de femmes en soie et en velours, des dernières modes de Paris et de Londres.
1 Caisse, Nouveaux Chapeaux de pailles pour femmes et Chapeaux pour hommes.

WM. LAIRD & CIE.
15 sept. 1863. 981

NOUVELLE BONNETERIE

EN

LAINE D'ECOSSE,

EN GRANDE VARIÉTÉ.

Pour Dames, Messieurs et Enfants.

—AUSSI—

VETEMENTS DE DESSOUS

Pour Hommes et Enfants.

WM. LAIRD & CIE.,
15 sept 1863. 982 Rue La Fabrique.

Couvertures de Lit.

LES soussignés viennent d'ouvrir une caisse de Couvertures de Lit de fabrique anglaise et Ecossaise, de toutes les grandeurs et qualités.

WM. LAIRD & CIE.,
15 sept. 1863. 983 Rue La Fabrique.

POELES ET CUIR

POELES doubles de 3 pieds, unis et de goût de la manufacture de TROIS-RIVIERES.

CUIR à Semelle, Veau, et Peau de Chevreau, de manufacture anglaise et française.

A bon marché au Commerce.

WM. McLIMONT,
No. 14, rue Arthur,
22 sept. 1863. 1012-1m Basse-Ville.

Madame Simon Levy,

DESIRE offrir ses remercîments sincères aux nombreux amis et pratiques de son défunt mari, pour le patronage libéral que les citoyens de Québec lui ont accordé pendant plus d'un quart de siècle ; et prend la liberté de les informer qu'elle disposera sans réserve, à des prix considérablements réduits, tout l'important fonds de commerce d'articles de choix qui lui reste en main, comprenant :

Porcelaine, Poterie, Verrerie, Coutellerie, Argenterie, Bijouterie, etc., etc.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire de faire aucune remarque sur le caractère et la qualité de l'assortiment, si connu, néanmoins, elle appelle l'attention particulière sur l'argenterie et les bijouteries.

No. 1, RUE SAINT-JEAN.
8 août 1863. 944-3m

COMMIS DEMANDÉ.

COMPAGNIE DE MONTREAL

Des Steamers Océaniques.

ÉTÉ DE 1863.

Passagers enregistrés pour Londonderry, Glasgow ou Liverpool.

Des billets de retour sont accordés à des prix réduits

LA LIGNE de cette Compagnie est composée des steamers de première classe suivants :

Hibernian, 2500 ton	"	Ballantine.
Bohemian, 2200 ton	"	Borland.
Nova Scotian, 2200 ton	"	Graham.
North American, 1800 ton	"	Dutton.
Jura, 2300 ton	"	Aiton.
Damascus, 1213 ton	"	Brown.
Peruvian	En construction.	
Moravian	"	

TRANSPORTANT LES MALLES DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS.

L'un des steamers mentionnés plus bas ou autres steamers partira de LIVERPOOL chaque JEUDI et de QUEBEC chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour prendre à bord et débarquer les passagers qui iront à Londonderry ou qui en partiront.

Voici les dates du départ :

	De Québec.
Jura	12 sept.
Nova Scotian	19 "
Damascus	25 "
America	3 oct.

ET CHAQUE SAMEDI SUCCESSIF.

PRIX DE LA TRAVERSÉE, DE QUEBEC.

Chambre.		Entrepont.	
Selon les accommodements			
A Glasgow	$66 à $80	A Glasgow	$30.00
A Londonderry	$66 à $80	A Londonderry	$30.00
A Liverpool	$66 à $80	A Liverpool	$30.00

On ne peut retenir de chambres si on ne paie d'avance.

Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté

☞ Un petit bateau à vapeur partira du quai Napoléon, chaque samedi matin, à 9 heures précises, pour transporter à bord du steamer les malles et les passagers.

Pour de plus amples informations s'adresser à

ALLAN, RAE & CIE,
Agents.

10 sept. 1863. 970

LONDON AND LANCASHIRE
Compagnie d'Assurance

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

Faisant des affaires en Canada sous l'autorité du gouvernement.

CAPITAL.....£1,000,000 *sterling*.

SUCCURSALE DU CANADA—BUREAU, MONTRÉAL

DIRECTEURS :

Président—William Workman, écuyer, Président de la Banque de la Cité.

John Redpath, écuyer, Vice-Président, Banque de Montréal.

Benjamin H. Lemoine, écuyer, Caissier, de la Banque du Peuple

John Greenshields, écuyer, MM. Saml. Greenshields, Fils et Cie.

SIMPSON & BETHUNE,
AGENTS GÉNÉRAUX.

Des Assurances contre le Feu.

Sont effectuées sur tous les genres de propriétés à des prix modérés

Des Bonus seront accordés aux porteurs de polices à des périodes fixées.

Les réclamations sont réglées avec promptitude et libéralité.

Des Assurances sur la Vie.

Sont accordées avec et sans participation dans les profits à des taux modérés pour tout le terme de la vie, périodes courtes, payables durant la vie de la personne assurée, et aussi sur des vies conjointes et des survivances.

Des évaluations sont faites toutes les cinq années.

Les polices ne peuvent être attaquées, excepté dans des cas de fraude palpable.

Conditions libérales pour la résidence étrangère et pour les voyages

On permet aux personnes de prendre du service dans la milice ou dans les corps de carabiniers.

LES POLICES SONT EXEMPTES DE LA CONFISCATION—Si la personne assurée désire discontinuer sa police, les Directeurs en aucun temps durant le cours de la Police, après que trois premiums annuels auront été payés, émettront une police libre payée sur laquelle on exigera aucune autre prime.

JOURS DE GRACE—Dans le cas de mort de la personne assurée pendant la période accordée pour le renouvellement des polices, et avant le paiement de la prime, la réclamation sera accordée, la prime ainsi due étant déduite du montant de la réclamation.

Les réclamations sont réglées un mois après la preuve fournie.

Pour les prix et toutes espèces d'informations s'adresser à

A. FRASER,
Rue Saint-Pierre,
Agent pour Québec.

8 sept. 1863. 948

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE
Batisses de l'Assurance Royale,

RUES NORTH JOHN ET DALE, LIVERPOOL
ET
No. 29, RUE LOMBARD, COIN de CLEMENS LANE, LONDRES.

CAPITAL, £2,000,000, en 100,000 parts de £20 chaque.

Syndics :

J. S. LEIGH, écr.—R. B. H. BLUNDELL

Secrétaire et Agent :

PERCY M. DOVE, écuyer.

Banquiers à Liverpool,—LA BANQUE DE LIVERPOOL.

Banquiers à Londres :

MM. GLYNN, HALIFAX & Cie.

Banquiers à Québec,—LA BANQUE DE MONTRÉAL.

LE fonds considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence de ses propriétaires, la mettent au rang des emplois les plus élevés du royaume, quant à ce qui regarde les intérêts du public.

On continue de prendre des *Assurances contre le Feu* à des prix très modérés.

La Compagnie se distinguera comme par le passé par sa promptitude à régler les réclamations.

On ne charge rien pour la police.

BRANCHE D'ASSURANCE POUR LA VIE.

Les avantages que présentent cette Branche de la Compagnie sont comme suit, savoir :

Garantie d'un fort capital, prix modéré, des avantages dans les profits pour l'assuré, s'élevant au deux tiers du montant, peu de frais d'administration, les dépenses du Bureau étant supportées proportionnellement par les deux Branches, et exemption de tout part de l'assuré des charges de la Société.

DR. ROWAND, médecin consultant.
FORSYTH & BELL,
Agents.
Chambres de Commerce

17 juin, 1863. 788-12m

Compagnie d'Assurance de l'Aigle sur la vie.

Bureau des Agents, Quai de Hunt, (*au dessus de la porte.*)

W. & W C. HENDERSON,
AGENTS POUR LE CANADA.

OFFRANT tous les avantages et aucun des risques et des incertitudes des Assurances Mutuelles, la Compagnie de l'Assurance de l'AIGLE offre de plus la garantie d'une COMPAGNIE DE PROPRIETAIRES avec un capital considérable, assuré par l'acte du Parlement, 52 George III. Les taux d'Assurances sont très modérés, et comme 80 par 100 de tous les profits sont divisés entre les assurés, tous les cinq ans, il est évident que les PRIMES finalement payées par les assurés, sont les *plus basses qu'aucune assurance sur la vie puisse demander tant dans sa propre sûreté que sans celle de ceux qui assurent.*

L'actif de la Compagnie excède, sans compter le capital payé.

UN DEMI MILLION STERLING.

Le revenu annuel est de plus de £125,000 sterling.

Le nombre des Polices excède 4,000 et le total du montant assuré est de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE LIVRES sterling.

Par le dernier partage des profits, environ £100,000 ont été ajoutés aux sommes assurées, pour toute la vie. Depuis la formation de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1860, les assurés ont reçu en paiement de leurs réclamations, la somme de £1,195,000 sterling, et la libéralité de la Compagnie est bien connue.

On accorde des Polices sur le système du demi-crédit lorsqu'on l'exige. Tout renseignement quant aux taux, etc., etc., sera donné par les agents à Québec, Montréal et Toronto.

PRIMES—POUR LA VIE

Age.	Primes.			Age.	Primes.		
15 ans.	£2	0	2	50 ans.	£4	11	4
25 "	2	5	7	55 "	5	10	11
30 "	2	10	8	60 "	6	7	4
35 "	2	17	1	65 "	8	12	7
40 "	3	5	0	70 "	11	13	2
45 "	3	16	6				

Il y a aussi des taux pour une année, pour sept années pour des vies conjointes, et des demi-primes, tous payables par quartier, semestre ou par année.

17 juin, 1863. 786-12m

E. CHANTELOUP,
121, rue Craig.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant six années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'une EGLISE, DORÉ et ARGENTÉ, CUIVRE et FERBLANC, LAMPES, SOUCHES et CHANDELLIERS.

Il a un assortiment considérable de LAMPES de toutes espèces, CHEMINÉES, GLOBES, REFLECTEURS, MÈCHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage.

Il vient aussi d'ajouter à sa Fonderie en Cuivre l'installation du GAZ, la PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au Dépot d'Huile de Charbon,

121, *rue Craig*.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de couleur.

28 juillet 1863. 803 3m

PARFUM
DE
L'HEMISPHERE OCCIDENTAL,
Extrait de Fleurs Vivantes.

EAU DE LA FLORIDE
DE
MURRAY & LANMAN.

Ce rare Parfum est un extrait de fleurs tropicales du plus délicieux parfum, sans aucun mélange des grossières essences d'huile qui forment la base des essences et des Extraits de Toilette. Son arôme est presque inépuisable et aussi frais et délicat que celui des fleurs vivantes.

QUELS SONT SES ANTÉCÉDENTS ?

Pendant vingt ans, sa supériorité sur les autres parfums a été universellement reconnue aux Indes Occidentales, à Cuba et dans l'Amérique du Sud, et nous le recommandons tout particulièrement aux habitants de ce pays comme un parfum sans égal. Pendant les moi chauds de l'année, il est encore plus recherché à cause de l'influence rafraîchissante qu'il exe ce sur la peau; quand on l'emploie dans les bains, il donne plus de souplesse au corps rafraîchi.

MAUX DE TÊTE ET ÉBLOUISSEMENTS.

Les maux de tête et les éblouissements disparaissent aussitôt qu'on s'en est lavé les tempes. Comme parfum dans les habits, il est aussi agréable que l'*Otto de Rose*. Il donne une apparence de fraîcheur et de transparence et fait disparaître les boutons et autres pustules qui gâtent la peau.

CONTREFAÇONS.

Voyez bien si les noms de MURRAY et LANMAN sont écrits sur la bouteille et sur les enveloppes qui portent une vignette de fantaisie.

Préparé seulement par LANMAN et KEMP, Droguistes en gros, 69, 71 et 73, Water Street, New-York

Agents à Québec : J. Musson et Cie, J. E. Bowen ; J. E. Burke, Bowles et McLeod, E. Giroux, J. H. Marsh, J. W. McLeod, W. E. Brunet et R. Dugal.

En vente chez tous les droguistes respectables.

17 mars 1863. 202-12m

Pilules du Dr. Radway.

Les PILULES du Dr. RADWAY sont composées d'extraits de racines, d'herbes, de plantes et de gommes. Elles sont hautement concentrées, et quoiqu'elles agissent plus énergiquement et plus entièrement que toutes les autres Pilules en usage, elles n'occasionnent pas de tranchées, de maladies, de constrictions, de tenesme ou d'hémorrhoïdes

De deux à quatre Pilules de Radway assureront une évacuation plus énergique et plus complète, que six ou huit des autres Pilules

De une à six boîtes guériront les maladies suivantes :

Les maladies du foie,	Obstructions,
La constipation,	Rétention d'urine,
La congestion,	L'hémicranie,
Les maladies bilieuses.	L'apoplexie,
La fièvre typhoïde,	L'hystérie,
Les fièvres malignes,	Les vers,
La perte de l'appétit,	Les convulsions,
L'indigestion,	La pleurisie,
L'inflammation,	Les maladies des rognons et
Les palpitations,	de la vessie,
Les fièvres scarlatines,	L'inflammation des intestins
La dyspepsie,	Eruption du sang à la tête,
La jaunisse,	L'élargissement de la rate,
Le vertige,	Fievre congestive,
Evanouissement,	Le manque de sommeil,
L'esquinancie,	La fièvre bilieuse,
Les maladies du cœur,	Abattement moral,
La mélancolie,	L'obscurcissement de la vue,
La rougeole,	Les mauvais rêves.
La mauvaise respiration,	La Coqueluche,
Le mal de tête,	Le scorbut
Erésypèle,	La débilité générale,
Hydropsie,	

Et toutes les maladies organiques; la perte de l'appétit, la perte de la mémoire, et la perte de la force physique. Ainsi que toutes les maladies auxquelles les femmes sont sujettes.

Les femmes qui désirent se soustraire aux souffrances et les inconvénients des irrégularités ou dérangements organiques, ne devraient pas négliger de régler leur système par l'usage de une ou deux des PILULES du Dr. RADWAY, une ou deux fois par semaine, et ainsi se délivrer des nombreux inconvénients auxquels elles sont généralement sujettes

Une dose de ces Pilules prise une ou deux fois chaque semaine durant la période de la grossesse aura un effet très salutaire sur tout le système

Les Pilules du Dr. Radway sont recouvertes de gomme exempte de goût ou d'odeur. Elles purgeront les humeurs morbides du système en six heures. La dose pour une purgation énergique es ds 2 à 4 pilules. Dans les cas de fièvre ou d'inflammation, 4 à 6 pilules sont nécessaires.

☞ Prix, 25 cents par boîte.

En vente chez tous les Droguistes et Marchands du Canada.

MEDECINE EXTRAORDINAIRE
Résolutif Rénovateur de Radway,

(*Radway's Renovating Resolvent*)

POUR LA GUÉRISON DES MALADIES SUIVANTES :

ECROUELLES,
MALADIES DE LA PEAU,
ULCERES,
PLAIES,

et toutes les affections de la Peau, des Os, du Sang, etc.

Il est supérieur à la Salsepareille. Une à deux bouteilles suffisent pour guérir les cas les plus désespérés. Deux cuillérées à café, prises trois fois par jour, forment une dose

☞ Ce Résolutif est un SIROP DEPURATIF et on porte souvent le nom dans nos circulaires. Il guérira les cas plus tenaces des maladies de la peau, des plaies, des ulcères et éruptions scorbutiques, qu'on puisse produire. Ce sirop est hautement concentré, extrêmement puissant deux cuillérées à café forment une dose entière. Il est entièrement végétal, et c'est la plus élégante préparation médecinale qui existe.

UNE BOUTEILLE

Dans tous les cas ordinaires de boutons, d'éruptions, de pustules, de dartres, une bouteille guérira et procurera la pureté et la netteté à la peau et au teint.

DEUX BOUTEILLES

Guériront la teigne, la maladie des yeux, la dyspepsie, la névralgie.

TROIS BOUTEILLES

Guériront les plaies, les ulcères, les tumeurs, les plaies dans le nez ou la bouche, les affections de l'epine dorsale, le ramollissement des os les convulsions, les effusions par hydropisie, et les maladies contractées par l'exposition du corps, etc.

QUATRE A SIX BOUTEILLES

Guériront les écrouelles, les tumeurs blanches, les jambes en plaies, la goutte, les maladies chroniques, le scorbut, la bronchite, les tubercules, les ulcères dans la gorge ou sur les poumons, ou sur le foie, et les maladies causées l'usage excessif du calomel, du mercure, de la quinine, du Sublimé corrosif, etc. Il n'y a pas de maladie de la peau, des jointures, des os ou des glandes que ce remède ne guérisse.

Il purifie et nettoie le sang, résout tous les dépôts morbides, et renouvelle le système par la santé et la vigueur Dans tous les cas, demandez le Resolutif Rénovateur de Radway *Radway's Renovating Resolvent*.

☞ Prix, un dollar la bouteille.

En vente chez tous les Droguistes.

—

Témoignage concernant une maladie de 4 ans, guérie par le Résolutif du Dr. Radway, sur la femme d'un Maître de Poste.

Annin Creek, Pa., le 2 janvier 1863.

Au Dr. Radway,

Monsieur,

Ma femme (âgée de quarante ans) a été affligée d'écrouelles depuis son enfance. En 1855, elle suffrit sévèrement du mal d'yeux, de rhumatismes, de maladies du foie et de débilité générale ; elle fut alitée presque tout le temps pendant dix-huit mois ; pendant lequel temps j'employai six médecins. Elle continua à empirer dans cette condition Elle commença l'usage du Sirop Dépuratif ou Résolutif Rénovateur ; l'usage de deux bouteilles la guérit. Je demeurai autrefois dans le comté de Steuben, N.-Y., mais maintenant je suis le Maître de Poste d'Annin Creek, McKean Co., Pa.

D. JACKSON, Maître de Poste.

Guérison d'une Attaque Chronique du Foie

Prairie du Chien, Wisc., le 25 avril 1863.

Au Dr Radway,

Monsieur,

Pendant plusieurs années, j'étais troublé d'une affection chronique du Foie en même temps que du tic douloureux. Quelquefois je souffrais tellement que j'étais entièrement abattu, et j'etais incapable de vaquer à aucune affaire. Je consultai les meilleurs médecins du pays, mais je ne reçus aucun soulagement de leur traitement J'e sayai donc une variété de remèdes appelés Pilules, Amers Salsepareille, etc, et je trouvai que j'empirais Comme dernière ressource, j'employai le Résolut f Rénovateur de Radway et les Pilules de Radway. Depuis le jour où j'ai commencé à me servir de ces remèdes, je commençai à m'améliorer rapidement, et en très peu de temps je fus entièrement guéri Mon commis a été pareillement guéri d'une affection du foie par l'usage des Pilules et du Résolutif de Radway.

C. P. MARTIN, Droguiste.

18 août 1863. 868

Salsepareille de Bristol,
EN BOUTEILLE D'UNE PINTE.

Le grand Purificateur du Sang

La seule bonne Preparation pour la guérison permanente des

CAS LES PLUS DANGEREUX

DE

Scrofule, Dartres, Tumeurs, Ulcères et Impetigo, et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses

C'est aussi un Remède sans parallèle pour les Rhumes, Enflures blanches, Névralgie, Débilité générale du système nerveux, Perte de l'Appétit, Langueurs Etourdissements, et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres intermittentes, Fièvres bilieuses, Jaunisse, etc., etc., etc.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel

☞ Les malades peuvent être assurés qu'il n'entre pas, dans ce médicament, la moindre particule de substance mercurielle, minérale, ou d'aucune substance vénéneuse. Il est parfaitement inoffensif, et peut être administré aux personnes les plus affaiblies par la maladie, comme aux enfants les plus délicats, sans faire le moindre mal.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contrefaçons, voyez si la signature de LANMAN et KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

Seuls Fabricants :

LANMAN et KEMP,
Nos 63, 71 et 73, Water St.,
New-York, E.-U.

17 mars 1863. 201-12m

CELEBRES AMERS POUR L'ESTOMAC
DE
HOSTETTER.

Preuves concluantes de l'efficacité des Amers pour l'Estomac, de Hostetter.

Ecoutez les témoignages.

Des articles pernicieux et sans efficacité sont si souvent recommandés dans les colonnes d'annonces de la Presse au moyen de lettres fabriquées, que les propriétaires des *Amers de Hostetter* publient rarement des emprunts faits à leur correspondance commerciale, de crainte que les opinions véritables de ceux qui emploient et apprécient un article véritable ne soient confondues avec tout le faux galimatias mis dans la bouche d'hommes de paille, des empiriques sans scrupules et des charlatans dont le double objet est de tromper le public et de vendre leurs drogues.

Croyant, toutefois, que des faits importants pour la santé et le confort du public et qui peuvent être vérifiés d'un moment à l'autre, en s'adressant aux personnes qui s'en sont portées garantes, ne doivent pas être mis sous le boisseau, les soussignés publient ci-dessous quelques communications de dates récentes, sur lesquelles ils appellent l'attention du public, en même temps qu'ils requièrent spécialement tous les lecteurs que ce sujet peut intéresser, à s'adresser aux individus eux-mêmes, pour s'assurer de l'exactitude des faits

Pendant les mois d'été, un tonique purement salubre, auquel sont également jointes les propriétés agent apéritif doux, est particulièrement nécessaire. On trouvera cette préparation dans les *Amers pour l'estomac de Hostetter*, le préservatif le plus certain et le remède pour la dyspepsie, les désordres bilieux, la constipation et la débilité nerveuse, qui ait jamais été placé à la portée de la communauté.

Contre la tendance déprimante et maladive de la chaleur et des miasmes, l'Amer est une puissante sauvegarde, et sur les personnes d'une constitution faible et d'une santé incertaine, ses effets rénovateurs sont des plus extraordinaires.

LISEZ CETTE LETTRE DU RÉV. W. B. LEE.

Brooklyn (N.-Y), 28 mai 1863.

MM. Hostetter et Smith—Messieurs : J'ai employé vos Amers pendant les dernières six semaines, et je crois qu'il est de mon devoir vis-à-vis de vous et du public, d'exprimer mon approbation cordiale des effets produits sur moi Je n'ai jamais écrit un *puff* pour personne, et ai horreur de tout ce qui sent la réclame Mais vos Amers n'ont rien de commun avec les drogues du jour, et sont exactement ce qu'ils sont annoncés à re On ne les offre pas comme guérissant toute espèce de maladies ; mais ils sont recommandés comme assistant la nature dans le soulagement et la guérison des infirmités du corps les plus communes, et c'est ce qu'ils accomplissent. J'étais indisposé depuis deux mois, comme de coutume pendant le printemps J'étais bilieux, souffrant d'indigestions et d'une maladie générale de la membrane muqueuse ; et bien qu'obligé de continuer à remplir les devoirs de ma vocation, j'étais très faible, d'un teint jaunâtre, sans appétit, et la plupart du temps obligé de garder le lit. Quand j'eus pris vos Amers pendant une semaine, ma vigueur était revenue, ma complexion blême avait disparu, je reprenais goût aux aliments, et aujourd'hui je jouis de nouveau des plaisirs de l'étude, qui si récemment encore m'étaient pénibles et fatigants

En faisant usage de vos Amers, je sentais chaque jour un changement. Ce sont là des faits. Toutes les inductions peuvent être faites par chaque individu pour lui-même. Respectueusement à vous.

W. B LEE,
Pasteur de l'église presbytérienne de Greene avenue.

LISEZ CETTE LETTRE DE E.D.E.N. SOUTHWORTH

Prospect Cottage, Georgetown (D. C.)
2 avril 1863.

MM Hostetter et Smith—Messieurs : C'est un plaisir pour moi que de joindre mon témoignage à ceux des autres, en faveur de votre excellente préparation. Plusieurs années de séjour sur les bords d'une rivière du Sud et une application constante à des travaux littéraires avaient si complètement surexcité mon système nerveux et miné ma santé, que j'étais devenu un martyr de la dyspepsie et de maux de tête nerveux revenant à de cours intervalles et défiant tous les remèdes connus en médecine. J'en était arrivé à la conclusion que rien, si ce n'est un changement total de résidence et de carrière, ne pouvait ne rendre à la santé, quand un ami me recommanda les Amers de Hostetter.

Je m'en procurai une bouteille, pour l'expérimenter Cette seule bouteille me suffit pour me convaincre que j'avais enfin trouvé le véritable remède. Ma guérison a été complète. Il y a aujourd'hui quelques années que je fis pour la première fois l'essai des Amers de Hostetter, et il n'est que juste de dire que cette préparation répond à toutes ses promesses. C'est un cordial de premier ordre pour les familles, et même comme stimulant, je le préfère à tout au monde Nous l'employons dans toutes les affections bilieuses, nerveuses ou dyspeptiques, depuis la fièvre jusqu'au mal de dents. Si ce que je viens de dire pouvait engager quelque malade dyspeptique ou nerveux à faire usage de cette infaillible remède, j'aurais fait une bonne action. Je demeure, Messieurs, respectueusement à vous,

E. D. E. N. SOUTHWORTH.

LISEZ CETTE LETTRE DE M. SAMUEL BYER.

Nouveau camp des convalescents,
près d'Alexandrie (Va.), 24 mai 1863.

MM. Hostetter et Smith—Cher Messieurs : Veuillez me faire le plaisir de m'envoyer par l'exprès une demi douzaine de bouteilles des Amers pour l'estomac de Hostetter, avec la facture, que je ferai acquitter à la réception de l'envoi, car je suis incapable de me procurer ces médecines ici. Si j'en avait une quantité, je pourrais les vendre immédiatement, car elles sont connues comme étant la meilleure préparation en usage pour les maladies ayant leurs origine dans les désordres de l'estomac J'ai employé et vendu des centaines de préparations ; mais vos amers sont supérieurs à tout ce que je connais en ce genre. En vérité, aucun soldat ne devrait être sans eux, quelque robuste et sain qu'il soit, car votre remède n'est pas seulement un restauratif, mais un préventif pour presque toutes les maladies auxquelles un soldat est sujet J'ai souffert d'une indigestion chronique et aucune médecine m'a offert le même soulagement que le vôtre. C'est pourquoi j'espère que vous ne perdrez pas de temps à me faire expédier les Amers demandés Très respectueusement le vôtre,

SAMUEL BYER, hospitalier.

New Maysville Comté de Putman, Indiana,
14 février 1863.

MM. Hostetter et Smith—Messieurs : Veuillez avoir l'obligeance de m'expédier deux ou trois douzaines de vos inestimables et hautement populaires *Amers pour l'estomac*. Ma provision est épuisée.

Très respectueusement,

A. J. HAWN.

Préparés et vendus par

HOSTETTER et SMITH,
Pittsburg, Pa., E.-U.

A vendre par tous les Droguistes

Agents à Québec :—J. Musson et Cie, J. S. Bowen, J. E. Burke, Bowles et McLeod, E. Giroux, J. H. Marsh, J. W. McLeod, W. E. Brunet et R. Dugal.

18 juillet 1863. 762

Salsepareille de Ayer.

Les humeurs particulières que l'on appelle scrofules existent dans la constitution d'une multitude de personnes. Elles sont produites par l'état vicié du sang, sans lequel ce fluide incapable de soutenir les forces vitales dans leur action de vigueur, et laisse le système tomber en décadence. Les scrofules sont généralement causées par les maladies mercurielles, par la mauvaise digestion provenant d'une nourriture malsaine, par l'impureté de l'air, et surtout par des excès. Quelque soit leur origine, elles sont héréditaires dans la constitution, se transmettant des pères aux enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération. A la vérité, c'est probablement ce malheur que donnait à entendre Celui qui a dit : " Je ferai tomber les iniquités des pères sur les enfants " Les maladies d'où originent les scrofules prennent divers noms, selon les organes attaqués. Dans les poumons les scrofules produisent les tubercules, et finalement la consomption ; dans l'estomac et les intestins, elles produisent l'indigestion, la dyspepsie et les maladies du foie ; sur la peau, elles produisent les éruptions et les affections cutanées. Toutes ces maladies ayant la même origine, requièrent le même remède, c'est à-dire qu'il faut purifier le sang et lui donner de la vigueur. Purifier votre sang et ces maladies dangereuses disparaîtront. Avec un sang faible, impur ou corrompu vous ne pourrez jouir de la santé ; mais avec le sang pur vous pouvez défier les maladies scrofuleuses.

La Salsepareille de Ayer

est composée des antidotes les plus efficaces que la science médicale ait découverts pour cette triste maladie, et pour la guérison des désordres qu'elle engendre. Tous ceux qui en ont fait usage savent qu'elle est supérieure à tout autre remède en existence. On sait aussi qu'elle produit des effets vraiement extraordinaires dans leurs suites sur ce genre de maladie, et cela est prouvé à l'évidence par la grande multitude de cures remarquables et connues généralement qu'elle a opérées dans les maladies suivantes :

Les Tumeurs, les Eruptions, les Boutons, les Plaies, les Ulcères, les Erysipèles, le Feu de St. Antoine, la Teigne, la Toux par suite de tubercules sur les poumons, les Enflures, la Débilité, la Goutte, la Névralgie, la Dyspepsie ou l'Indigestion,

et enfin toute la série de maladies qui naissent par suite de l'impureté du sang On peut trouver les rapports de ces particularités dans l'Almanach Américain de Ayer, que les droguistes donnent gratis, et dans lequel on pourra apprendre les directions pour faire usage de la Salsepareille et l'on pourra connaître quelques-unes des guérisons remarquables qu'elle a opérées quand tous les autres remèdes n'auraient eu aucun effet Ces cas sont pris à dessein dans toute les parties du pays, afin que chaque lecteur puissent voir par lui-même la personne qui y est désignée et lui parler de l'efficacité de ce remède. Les scrofules détruisent l'énergie de la vie, et laisse ainsi leur victime exposée beaucoup plus aux maladies et à ses résultats fatals que si sa constitution était saine Aussi cette maladie tend à diminuer grandement la durée de la vie humaine La grande importance de ces considération nous a porté à travailler des années pour perfectionner un remède qui pût arriver à la guérison de ce mal. Nous l'offrons aujourd'hui au public sous le nom de Salsepareille de Ayer. Avec ce remède vous pouvez vous protéger contre la maladie et le danger de ses conséquences. Faites disparaître les impuretés de votre sang, c'est-à-dire faites disparaître les causes de la maladie et vous jouirez d'une santé vigoureuse Par ses effets particuliers ce remède stimule les fonctions vitales et chasse ainsi les désordres qui restent cachés dans le système où paraissent à l'extérieur sous diverses formes

Nous savons que le public a été trompé par un grand nombre de compositions auxquelles on donnait le nom de Salsepareille et qui promettaient merveilles et ne produisaient aucun effet ; mais il ne sera ni trompé ni désappointé par celle-ci Ces effets sont prouvé par un grand nombre de témoignages, et ses qualités supérieures ne sont l'objet d'aucun doute, elle guérit infailliblement les maladies auxquelles on la destine. Bien qu'elle porte le même nom c'est une médecine bien différente de toutes celles que l'on a offert au public jusqu'à présent ; et elle leur est de beaucoup supérieure sous le rapport de l'efficacité.

Le Baume Pectoral de Ayer,
LE GRAND REMÈDE DU MONDE,

Pour la Toux, les Rhumes, la Consomption à son début, et pour le soulagement des personnes attaquées par la Consommation, dans l'état avancé de cette maladie.

Ce remède est depuis si longtemps en usage et si universellement connu que nous n'avons pas besoins de faire plus que d'assurer le public que la qualité de ce remède est toujours la même et que l'on peut être certain que ces effets sont aussi efficaces que par le passé.

Préparé par le

DR. J. C. AYER & CIE,
Chimistes pratiques et analytiques,
Lowell Mass

Il est en vente partout et à Québec chez J. A. BOWLES, T E BURKE et par tous les Droguistes en Canada et dans les provinces.

25 oct., 1862. 5051-12m

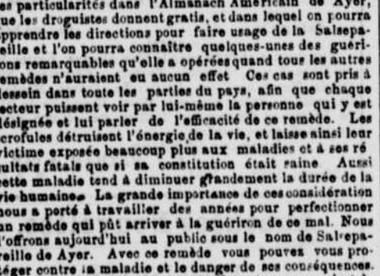

LE BAUME CORDIAL DE SYRIE DE PERRY

a été découvert depuis environ un siècle et est connu dans tout l'univers comme le plus grand régénérateur.

C'est un remède qui ne manque jamais de produire son effet pour toutes les maladies produites par suite des folies de la jeunesse et d'imprudences, outre toute autre cause. Il enrichi les fluides principaux de la vie, et ceux qui croyaient leurs maladies incurables ont été guéris et sont devenus capables de remplir leurs devoirs sociaux.

Prix, 11s par bouteille, ou quatre quantités en une pour 33s. ce qui sauve 11s ; et en faisant un achat de £5 on réalise un bénéfice de £1 12s.

L'essence détersive concentrée de Perry

est un remède pour toutes les formes de symptômes secondaires ; il purifie le système de toute souillure. Il est recommandé pour toutes ces maladies pour lesquelles le mercure, etc. est non-seulement employé en vain, mais trop souvent au détriment de la santé. L'action qu'il exerce est purement détersive, et on ne saurait mettre en doute son influence bienfaisante sur le système

Prix, 11s et 33s par bouteille, économisant aussi 11s.

Essence concentrée de Copaiba brevetée de Perry et Globules de cubèbes recouvertes en sucre.

C'est une préparation agréable de l'essence pure du Baume de Copaiba et de Cubèbes, sans goût, bien qu'il conserve en même temps toutes ses facultés curatives.

Prix, 4s 6d et 11s par boîte.

La Santé dépend de la pureté du sang.

Pilules spécifiques de Perry pour purifier le sang.

Elle produisent une cure infaillible dans toutes les maladies de la peau, telles que la teigne, les screfules, les ulcères, les clous, les boutons sur la figure et sur le corps. Prix, 11s et 33s par boîte.

Livre sur la faiblesse des nerfs, relazation et épuisement.

Une nouve édition, augmentée de 190 pages, illustrée par 100 gravures d'anatomie coloriées sur acier : vient d'être publiée, prix 1s.

Silent friend.

Le Silent Friend est le plus grand ouvrage de médecine de ce siècle !

On peut obtenir de tous les agents dans toutes les parties du monde les extraits de ce livre pour le prix de 6d qui contiennent la direction pour la gouverne des malades

MM R. & L. PERRY & Cie. ne peuvent être consultés qu'à leur résidence n. 19, Remers Street, Oxford Street, Londres, attendu que sous aucune circonstances ils ne voyagent chez eux où à l'étranger, et ils préviennent le public contre tous ceux qui se servent de leur nom, et aussi contre la fraude, le public est informé qu'aucune de leurs médecines n'est véritable si les diverses enveloppes ne portent le fac simile suivant de leur signature.

R. L. Perry & Co.

JOHN MUSSON ET CIE.
Droguiste, Rue Buade.

Agents pour Québec.

Québec 18 octobre, 1862. 144g

RÉCEMMENT ARRIVÉS.

EDMOND GIROUX,
APOTHICAIRE,

REMERCIE infiniment ses amis et le public en général pour l'encouragement libéral qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour et en même temps il prend la liberté de les informer qu'il vient de recevoir des célèbres maisons d'Eugène Rimmel de Paris et de Londres, un assortiment complet de Parfums les plus délicats, tels que :

Bouquet du Prince de Galles,
Bouquet de la Princesse Alexandria,
Essence de Bouquet,
Jockey Club, Pensez à moi.

— AUSSI —

Philocome et Pomade Crystalline pour les cheveux,
Savons pour la Toilette.

Messieurs les marchands de la campagne feront bien de venir à son établissement et voir son assortiment de Médecines Brevetées qui se compose de

Pain Killer de Perry Davis,
Do Curtis et Perkins,
Salsepareille de Bristol,
Salsepareille de Ayer,
Pectoral de Ayer,
Pilules Cathartiques de Ayer,
Amers de Hostetter,
Huile Gurgling,
Trésor des nourrices, de Picault,
Sirop Calmant de Madame Winslow,
Pastilles Vermifuges,
Remèdes de Radway,
Pilules et Onguent d'Holloway,
Pastilles de Brown,
Do Bryan, etc., etc.
Pilules Anti-bilieuses,
Baume Pectoral,
Cordial de Goufry,
Melée pour les cheveux,
Essence de Peppermint,
Séné, Sel, Essence et Camomille, etc., etc.

Et un grand nombre d'autres articles trop long à énumérer et qu'il offre à des prix très modérés.

EDMOND GIROUX,
Apothicaire,
No. 47, rue Saint-Pierre, coin de l'ancien marché,
Vis-à-vis le magasin de feu Frs. Hallée, Basse-Ville, Québec.

10 sept. 1863. 975-3m

CHANGEMENT DE MAGASIN.

"O." GIROUX, M. D.
Chimiste et Droguiste.

AYANT agrandi considérablement son établissement, l'a transporté à la Basse-Ville depuis le 1er mai, pour y former la première et la seule Pharmacie en gros à Québec. Il y tient aussi un magasin pour le détail.

Il vient de recevoir de France et d'Angleterre, un grand assortiment de GRAINES DE JARDIN, DE FLEURS et de CHAMPS, garanties fraîches et de première qualité. Aussi Bois de Teinture, Drogues, Remèdes, Médecines Patentées, Brosses à Hardes, à Cheveux, à Dents, à Ongles, etc., Parfumeries et Savons de Toilette français et anglais. Aussi Vins et Eau-de-Vie de première qualité, pour Malades. Le tout à des prix qui défient toute compétition. Un escompte libéral sera accordé aux marchands pour argent comptant.

Après une expérience de vingt-ans dans cette ligne, il espère que l'encouragement plus que libéral qu'il a rencontré jusqu'ici ne lui fera pas défaut, et lui permettra de remplir une lacune dans le commerce en gros de Québec, où il n'y a jamais eu d'établissement en gros de ce genre. Il recevra des Sangsues fraîches de Suède toutes les semaines. Sa qualité de médecin est une garantie pour ceux qui désireraient avoir des avis.

OLIVIER GIROUX, M. D.,